Macro Dev

Macroéconomie et développement
NOVEMBRE 2026 | N° 82

Mauritanie : Résilience et consolidation macroéconomique, à l'épreuve de vulnérabilités structurelles

Autrice
Clémence Goullet

ÉDITIONS AFD
AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Mauritanie : Résilience et consolidation macroéconomique, à l'épreuve de vulnérabilités structurelles

Clémence Goullet – goulletc@afd.fr
Date de fin de rédaction : 09/07/2026

Résumé : État indépendant depuis 1960, la Mauritanie profite aujourd'hui d'une stabilité politique rare au Sahel, consolidée par la réélection du président Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani en 2024 et la poursuite d'un agenda réformiste soutenu par le FMI. Cette stabilité constitue le socle d'un modèle de croissance largement adossé à la rente extractive – fer, or et désormais gaz naturel –, qui permet d'afficher des performances macroéconomiques solides et d'engager un cycle de réformes visant à consolider les équilibres budgétaires, monétaires et financiers.

Ce modèle reste toutefois insuffisamment diversifié et ne génère que peu de création d'emplois, encore largement tributaire des secteurs à forte intensité capitalistique. Les réformes engagées cherchent ainsi moins à transformer la structure productive qu'à en limiter les contraintes et à renforcer la résilience macroéconomique face à la volatilité de la rente : recentrage de la politique budgétaire sur le solde primaire non extractif afin d'en limiter la procyclicité ; modernisation du cadre d'intervention de la Banque centrale, à travers le développement du marché domestique de la dette et l'amélioration de la transmission de la politique monétaire, pour réduire la dépendance au financement externe et renforcer la stabilité financière.

Sur la période récente, la trajectoire mauritanienne s'apparente à un ajustement macroéconomique sur la bonne voie mais encore inachevé : les grands équilibres se sont sensiblement améliorés, mais la transformation structurelle reste limitée, son aboutissement dépendant désormais de la capacité du pays à faire de sa rente extractive un levier de diversification et de développement inclusif.

Thématique : macroéconomie
Géographie : Mauritanie

1. Une stabilité politique relative soutenant l'agenda réformiste, dans un contexte de fragilités structurelles et de pressions sécuritaires croissantes

Bien que les institutions restent fragiles, la Mauritanie est récemment parvenue à consolider une stabilité politique rare dans l'espace sahélien avec la réélection du président Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani en juin 2024, assurant la continuité d'un agenda réformiste. Cette stabilité, jusqu'ici préservée de la menace terroriste, est néanmoins fragilisée par les répercussions de la crise malienne le long d'une frontière poreuse. Elle repose enfin sur une cohésion sociale relativement solide, mais affaiblie par des fractures communautaires persistantes et un déficit de capital humain qui limitent l'inclusivité de la croissance.

La réélection du président El Ghazouani consolide une stabilité politique propice à l'agenda réformiste

Indépendant depuis 1960, le pays a hérité d'un appareil administratif colonial relativement peu développé, alors même que la société est longtemps restée marquée par le nomadisme et structurée par des appartenances tribales, statutaires et communautaires. C'est sur ce socle que les institutions actuelles se sont progressivement bâties. Après une succession de coups d'État militaires entre 1978 et 2008, l'élection de Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani en 2019 a marqué la première transition pacifique entre deux présidents élus de l'histoire du pays.

Sa réélection le 29 juin 2024, avec 56,1 % des voix, a consolidé une stabilité politique rare dans l'espace sahélien. Le scrutin a néanmoins été contesté par l'opposition – qui a dénoncé un « coup d'État électoral » – et des heurts ont éclaté dans plusieurs quartiers populaires de Nouakchott au soir des résultats. Ces tensions, demeurées circonscrites, rappellent que cette stabilité de moyen terme n'exclut pas des fragilités ponctuelles, susceptibles de resurgir à l'approche d'échéances électorales et de la succession présidentielle de 2029.

Le principal apport de cette réélection tient moins au résultat qu'à la continuité qu'elle assure à la dynamique réformatrice engagée. La gouvernance du président El Ghazouani se distingue par un style plus horizontal et collégial que celui de ses prédécesseurs, laissant aux ministères une forte marge de manœuvre. Ce trait, d'abord perçu comme un déficit de portage politique durant le 1er mandat – au cours duquel la multiplication des annonces s'accompagnait d'une lente mise en œuvre –, est désormais perçu favorablement. La nomination, en août 2024, de Moctar Ould Diay, ancien ministre de l'Économie et des Finances, réputé pour sa prudence en matière de gestion macroéconomique et de change, au poste de Premier Ministre, et la création d'un comité interministériel de coordination, ont en effet rétabli un pilotage plus structuré de la politique économique. Sur le fond, des progrès tangibles ont été enregistrés en matière de gouvernance publique depuis quelques années, largement adossés aux programmes du FMI. La lutte contre la corruption – institution d'une Autorité nationale de lutte contre la corruption en juin 2025 – facilitée par la digitalisation de l'administration fiscale et douanière réduisant les marges de contact discrétionnaires propices aux arrangements informels, n'a encore que des résultats limités.

La condamnation de l'ancien président Mohamed Ould Abdel Aziz – passée de 5 ans (2023) à 15 ans (2025) –, illustre une volonté inédite de tenir un ancien chef d'État pour responsable de faits de corruption, mais ne suffit pas forcément à enclencher une dynamique nette sur la perception de la corruption : l'indice de corruption publié par *Transparency International* stagne depuis 2022 et a retrouvé son niveau de 2013. De même, la concurrence dans la commande publique progresse sans être pleinement aboutie : la dernière évaluation PEFA situe la part des marchés attribués par mise en concurrence à environ 63 % (le reste étant de gré-à-gré), un niveau conforme aux standards internationaux, qui invite à nuancer l'image d'une commande publique systématiquement captée. Toutefois, ce cadre formel coexiste avec une faible concurrence, conséquence d'une forte concentration bancaire et entrepreneuriale et de la persistance de barrières à l'entrée. À cette concentration, s'ajoute une forte instabilité administrative : la rotation rapide des responsables ministériels entrave l'appropriation et la continuité des politiques sectorielles. En définitive, c'est moins la conception des réformes que leur portage dans la durée qui constitue le principal facteur de risque pour la trajectoire réformatrice mauritanienne.

Une stabilité sécuritaire intérieure préservée, mais fragilisée par l'exposition à la crise malienne

La Mauritanie est l'un des rares pays du Sahel à n'avoir connu aucun attentat terroriste d'origine islamiste depuis 2011, singularité qui lui vaut d'être régulièrement décrite comme un îlot de stabilité dans une région sous tensions. Cette résilience repose sur une stratégie duale, articulant un volet « *soft* » d'encadrement étatique du champ religieux – prise en charge des imams, contrôle des mosquées, promotion d'un discours de déradicalisation – et un volet « *hard* » de renforcement de la présence administrative et militaire dans les zones frontalières. Elle s'adosse surtout à un facteur endogène : la vitalité d'un islam local de tradition maraboutique, structuré autour de confréries et de familles religieuses influentes, qui limite l'implantation des discours extrémistes.

La principale source de risque sécuritaire est aujourd'hui externe, liée à la dégradation rapide de la situation au Mali. Le regain d'activité des forces armées maliennes le long d'une frontière poreuse et longtemps délaissée, conjugué à la présence de supplétifs russes (Africa Corps, ex-Wagner) accusés d'exactions contre les populations civiles, en particulier peules, a transformé un espace de circulation pastorale en zone de danger. Cette exposition se matérialise d'abord par une pression migratoire d'une ampleur considérable. Le nombre de réfugiés maliens en Mauritanie a doublé en 2 ans, dépassant 300 000 personnes en 2025 – alors même que la population mauritanienne est estimée à seulement 5,3 millions d'habitants – très majoritairement concentrés dans le Hodh Ech Chargui (HEC), région la plus pauvre du pays, où le camp de Mbera, dimensionné pour 80 000 personnes, en accueille près de 120 000. Les arrivées se sont intensifiées depuis fin 2025, au rythme de plusieurs milliers par semaine, avec la montée des attaques du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM – *Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin* [JNIM])[1], puis l'offensive de la coalition JNIM-Front de libération de

[1] Le GSIM, affilié à Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), est une organisation militaire terroriste responsable d'attaques au Mali, mais aussi dans les pays voisins.

l'Azawad (FLA)[2] en avril 2026. En conséquence, les pressions se sont accentuées sur les finances publiques, le commerce transfrontalier et les capacités d'accueil du pays. Au-delà du risque islamiste, la crise alimente également des tensions locales autour des ressources, notamment pastorales, foncières et hydriques, sous l'effet des déplacements de populations et du bétail et de l'interdiction de la transhumance au Mali. La situation des « retournés » mauritaniens est particulièrement préoccupante. Installés de longue date au Mali et contraints de fuir le pays, ils ne sont pris en charge par aucun des deux systèmes d'assistance : ils ne sont pas couverts par le mandat du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) parce que considérés comme Mauritaniens ; mais dépourvus d'état civil, ils ne bénéficient d'aucun accès effectif aux services. Ce déficit de représentation pénalise en particulier les femmes et les jeunes. La cohésion entre les populations locales et réfugiées s'est jusqu'ici remarquablement maintenue, grâce à une culture locale de cohabitation et à l'aide des partenaires – le HEC ayant figuré parmi les régions pilotes de l'Alliance Sahel. Elle demeure toutefois suspendue au maintien des financements et à un traitement spécifique des retournés, qu'aucun dispositif ne prend aujourd'hui pleinement en charge.

À cette pression venue de l'Est s'ajoute, sur la façade atlantique, une dynamique migratoire de nature différente. Point de départ, de transit et d'arrivée des routes ouest-africaines vers les Canaries, la Mauritanie a vu les départs depuis ses côtes doubler entre 2023 et 2024, conduisant l'Union européenne (UE) à conclure en mars 2024 un partenariat migratoire de 210 M EUR. À Nouadhibou et plus encore à Chami, les migrants représenteraient une part majeure de la population, posant des enjeux d'habitat, de services et de cohésion d'autant plus aigus que ces villes sont exposées à l'érosion et à la submersion (*cf.* section 6) et que les capacités de planification communales restent très limitées.

Carte 1 – La Mauritanie fait face aux répercussions de la crise malienne

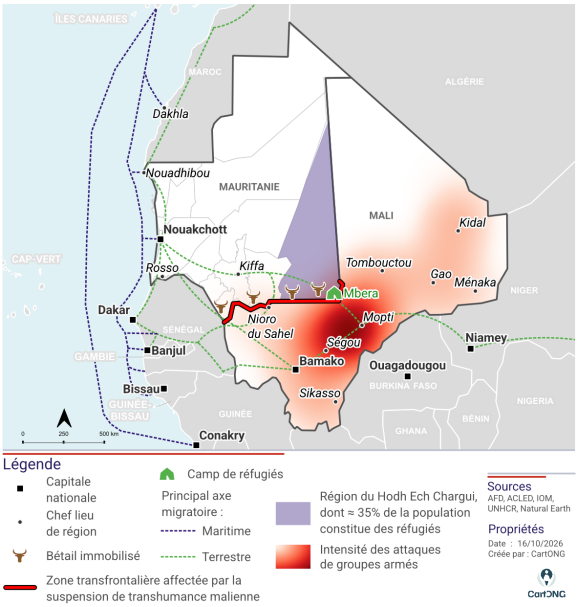

Sources : AFD, ACLED, IOM, HCR, Natural Earth, Cart'ONG.

Une croissance peu inclusive, bridée par un déficit de capital humain et des fractures sociales persistantes

Malgré une croissance économique soutenue sur la dernière décennie, les indicateurs sociaux progressent lentement. Le taux de pauvreté au seuil de 4,2 USD/jour demeure stable, autour de 25-28 %, mais avec de fortes disparités territoriales : plus de 40 % en zones rurales, contre moins de 15 % dans les centres urbains, la pauvreté multidimensionnelle atteignant près de 77 %

[2] Le FLA est une organisation politique et militaire du Nord du Mali, qui fédère des groupes armés séparatistes touaregs revendiquant l'indépendance de l'Azawad.

en milieu rural. Cette faible inclusivité tient à la nature même du régime de croissance (*cf.* section 2) bénéficiant essentiellement aux zones littorales, laissant en marge les régions du Sud et du Centre. Si le revenu national brut (RNB) par habitant (2 210 USD en 2024, prix courants) se situe au-dessus de la moyenne d'Afrique subsaharienne (1 611 USD), son niveau reste inférieur à la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI : 2 488 USD) et très éloigné de celui des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS : 10 938 USD), que le pays ambitionne de rejoindre d'ici 2050.

Graphique 1 – Un revenu par habitant en lente progression, proche de la moyenne des PRITI, mais en décrochage par rapport aux PRITS

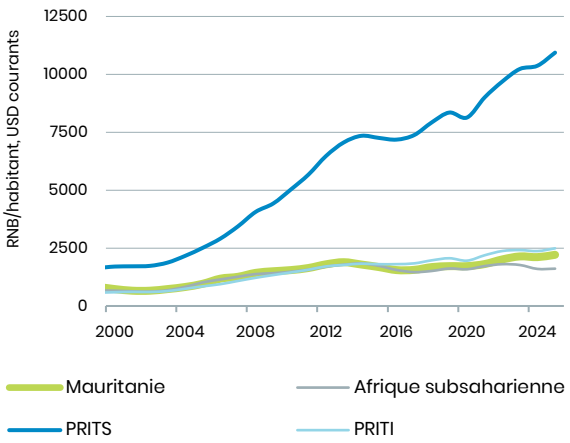

Source : Banque mondiale (WDI), calculs AFD.

Le déficit de capital humain est le frein le plus important. L'indice de capital humain de l'ONU (0,38 en 2023, le pays se classant ainsi 163e sur 193) reflète un niveau de développement humain particulièrement faible et des insuffisances structurelles cumulées dans les secteurs de l'éducation, la santé et la qualification de la main-d'œuvre. L'écart entre un taux brut de scolarisation supérieur à 100 % – gonflé par les inscriptions hors-âge – et un taux de réussite au baccalauréat en cohorte complète de l'ordre de 10 % révèle un effet d'entonnoir du système éducatif, imputable à une offre scolaire incomplète (plus de la moitié des écoles ne couvrent pas le cycle 3 jusqu'au CM2), un enseignement technique et professionnel peu attractif et sous-doté (une douzaine de centres de formation), des formateurs insuffisamment qualifiés et une politique linguistique instable, source d'un décalage récurrent avec les langues du marché du travail qui pénalise l'employabilité. Cette inadéquation des qualifications – 1er frein d'accès au marché du travail – se double d'une captation des profils les plus qualifiés par le secteur extractif, mieux rémunéré, au détriment du reste de l'économie.

Le marché du travail présente un paradoxe qui masque l'ampleur de la précarité. En Mauritanie, la moitié de la population a moins de 20 ans et 50 000 jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail – sous l'effet d'une croissance démographique de plus de 3 %/an, désormais davantage alimentée par l'immigration régionale que par la fécondité. Pourtant, le chômage officiel reste modéré (12 % au sens du Bureau international du travail [BIT]). Mais ce taux dissimule toutefois une forte sous-utilisation de la main-d'œuvre (32-34 %), traduisant une proportion importante d'emplois à temps incomplet ou faiblement productifs, ainsi qu'un niveau d'informalité très élevé, couvrant environ 90 % de l'emploi privé. Ainsi, l'absence de chômage de masse tient à la multiplication des petits métiers de subsistance, en partie pris en charge par la main-d'œuvre immigrée, tandis que le chômage des jeunes demeure élevé. Faute d'investissement suffisant dans le capital humain, la pression démographique risque de nourrir les vulnérabilités sociales plutôt que de constituer un dividende.

Tableau 1 – Une dynamique économique insuffisamment inclusive au regard des indicateurs sociaux

Mauritanie	2021	2022	2023	2024	2025
Population (M habitant)	4,73	4,88	5,02	5,17	5,32
RNB/habitant (USD, prix courants)	1 810	2 010	2 140	2 110	2 210
Afrique subsaharienne	1 722	1 804	1 770	1 600	1 610
PRITI	2 189	2 372	2 414	2 370	2 488
PRITS	9 004	9 688	10 233	10 373	10 938
Taux de pauvreté (%, seuil de 4,2 USD/j PPA)	26	28,2	28,3	27,0	25,2
Rang IDH (/192 pays)	163	163	163	–	–

Source : Banque mondiale.

Sur le plan de la cohésion sociale, des inégalités modérées en apparence recouvrent des clivages communautaires profonds. L'indice de Gini, relativement contenu (0,32 en 2019), dissimule des fractures structurées selon des lignes ethniques et statutaires. La population se compose de trois groupes principaux : les Beydanes (« Maures blancs ») dominent les sphères économique et politique, tandis que les Haratines (« Maures noirs », descendants d'esclaves, partageant la même langue hassanya[3]) et les « Négro-mauritaniens » (Haalpulaar, Soninkés, Wolofs, etc., aux langues et traditions distinctes), demeurent davantage exposés à la pauvreté et à l'exclusion. Ces hiérarchies ont été façonnées par une longue histoire de chocs climatiques et politiques et s'inscrivent dans l'héritage d'une abolition très tardive de l'esclavage *de jure* (1981, la dernière au monde), érigé en crime contre l'humanité par la loi de 2015 assortie de juridictions spécialisées[4]. La portée de cet arsenal fait l'objet de lectures divergentes : les autorités affichent une fermeté jugée sincère – réaction judiciaire systématique aux cas signalés, effort d'intégration des Haratines par le foncier, l'emploi public et la formation –, tandis que plusieurs organisations internationales soulignent la persistance de servitudes « par ascendance », la faible application effective de la loi et les poursuites visant des militants abolitionnistes. Ces clivages constituent moins un facteur d'instabilité immédiate qu'un frein durable à la mobilité sociale.

[3] Arabe dialectal parlé en Mauritanie

[4] La pratique de l'esclavage a été criminalisée en 2007. Par la loi 2015-031, adoptée le 13 août, elle est désormais considérée comme crime contre l'humanité. Cette loi élargit le champ des pratiques incriminées et renforcent les peines. C'est aussi en 2015 que des tribunaux spécialisés pour les crimes d'esclavage sont créés.

2. Une économie de rente extractive, dont la croissance reste volatile, peu inclusive et en deçà des ambitions nationales

La Mauritanie reste économiquement dépendante de ses ressources naturelles – minerais de fer, or, cuivre, gaz naturel et produits halieutiques –, qui assurent plus de 70 % des exportations, mais ne génèrent qu'une fraction marginale de l'emploi. Ce modèle de rente, intensif en capital, produit une croissance volatile et peu inclusive, restée en deçà des ambitions nationales. La diversification est présentée comme une réponse, mais elle se heurte à l'étroitesse du marché intérieur, au déficit d'infrastructures, au coût de l'énergie, à la faiblesse du capital humain et à un secteur privé formel embryonnaire. Une montée en gamme des filières extractives et agro-halieutiques existantes améliorerait les perspectives de moyen terme sans dissiper la dépendance structurelle aux matières premières, ni combler l'écart avec le rythme de croissance nécessaire pour rejoindre les PRITS à horizon 2050.

Une économie fortement dépendante des secteurs extractifs et peu créatrice d'emplois

L'économie mauritanienne, peu diversifiée, reste fortement dépendante des matières premières. Le secteur primaire (19 % du PIB) – agriculture, élevage, pêche – souffre d'une faible productivité et d'une forte vulnérabilité climatique. Le secteur secondaire (31 %) est tiré par l'extractif (environ 25 %) – fer, or, cuivre et désormais gaz naturel –, qui concentre plus de 70 % des exportations, mais ne génère que 1 à 2 % de l'emploi total, faute de transformation locale. Le secteur tertiaire (43 %), centré sur les transports et les télécommunications, reste freiné par un déficit d'infrastructures. Ce modèle, intensif en capital, produit une croissance peu inclusive, dont le potentiel, estimé à +4,0 % par le FMI, demeure insuffisant pour relever significativement le niveau de vie de la population. Sur les deux dernières décennies, la croissance n'a atteint en moyenne que +3,5 % par an (Banque mondiale), très en deçà de la cible de +7,5 % fixée par la SCAPP (Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée) pour 2022-2030.

Graphique 2 – Un rythme de croissance insuffisant pour soutenir les ambitions de développement du gouvernement

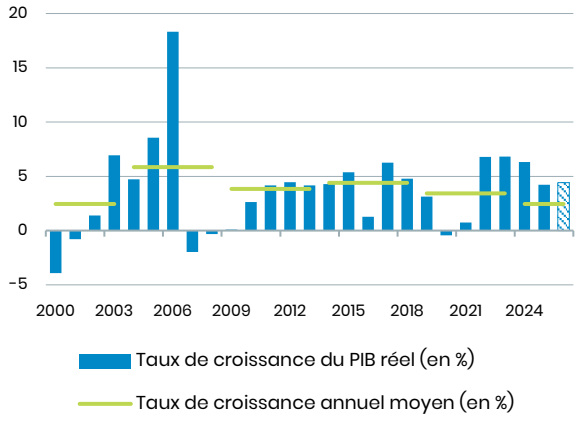

Source : FMI, calculs AFD.

Graphique 3 – Malgré sa dépendance aux matières premières, la croissance demeure résiliente

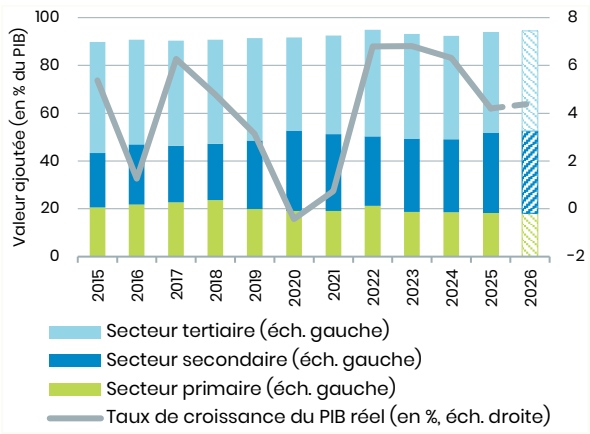

Source : Banque mondiale (WDI), FMI, calculs AFD.

Quatre verrous principaux brident cette croissance : (i) la faiblesse de la demande de travail et, par conséquent, du taux d'activité – seuls 42 % des adultes sont économiquement actifs, avec un écart de genre clivant (27 % des femmes contre 58 % des hommes), entretenu par des obstacles juridiques et structurels à l'emploi féminin – ; (ii) la stagnation de la productivité, qui n'a quasiment pas progressé en 20 ans et recule même dans les mines et les services publics ; (iii) le sous-investissement dans les secteurs non extractifs ; et (iv) la volatilité de la croissance et des recettes publiques et d'exportation. Ces contraintes procèdent d'un même substrat : un déficit d'infrastructures de base, un cadre réglementaire restrictif – rigidité du code du travail, insécurité foncière, absence d'autorité de la concurrence opérationnelle –, et un État omniprésent comme acteur économique direct qui peut biaiser le jeu concurrentiel et contribue au faible dynamisme du secteur privé hors extractif. C'est à l'aune de ces freins que se mesure l'ambition d'accéder au statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure à l'horizon 2050.

Malgré cette croissance insuffisante, l'effort d'investissement est paradoxalement très élevé. Le taux d'investissement a ainsi frôlé la moitié du PIB en 2019 et 2022 (48-49 %). Ce niveau place la Mauritanie parmi les économies les plus capitalistiques au monde. Mais cela ne se traduit ni en croissance soutenue, ni en emplois, car le rendement marginal du capital est très faible. L'explication tient à sa concentration dans les projets extractifs – très intensifs en capital, faiblement créateurs d'emplois, générant peu de retombées sur le reste de l'économie –, tandis que l'investissement non extractif demeure insuffisant.

Cette dépendance expose le pays à une triple vulnérabilité : (i) aux aléas climatiques, qui pèsent sur le secteur primaire ; (ii) à la volatilité des cours mondiaux, qui détermine l'essentiel des recettes d'exportation ; et (iii) à la concentration sur le débouché chinois, vers lequel la Société nationale industrielle et minière (SNIM) écoule la majeure partie de sa production de fer. En conséquence, un ralentissement de la demande chinoise se transmet directement aux volumes et aux prix, comme l'a montré le repli des cours en 2024. La transformation structurelle, c'est-à-dire, le passage d'un modèle d'exportation de matières premières brutes vers un modèle capable de les valoriser localement, notamment dans les domaines de l'agro-industrie, la pêche, l'élevage et les mines (*cf*. section 2), reste donc un défi majeur.

Sur le plan conjoncturel, après une croissance de +6,3 % en 2024, portée par la construction du projet gazier *Greater Tortue Ahmeyim* (GTA)[5], l'activité a ralenti à +4,0 % en 2025, avec l'entrée du projet en phase d'exploitation – beaucoup moins intensive en investissement et en emploi –, la normalisation de l'activité agricole et la baisse de la demande chinoise. Les perspectives pour 2026 ont été révisées à la baisse par le FMI, de +5,0 % à +4,7 %. En effet, bien que le conflit au Moyen-Orient renchérisse les importations pétrolières, l'effet est partiellement compensé par les bonnes performances du GTA (production supérieure aux anticipations, hausse des cours du gaz) et le démarrage de projets dans le fer au second semestre.

[5] Le GTA est un gisement gazier *offshore* transfrontalier, dont les ressources sont partagées à parité (50 %-50 %) entre le Sénégal et la Mauritanie. Le consortium est composé de BP (opérateur, 56 %), Kosmos Energy (27 %), Petrosen (Société nationale sénégalaise, 10 %) et la Société mauritanienne des hydrocarbures (SMH) (7 %). L'extraction du gaz naturel a commencé fin décembre 2024 et sa transformation en gaz naturel liquéfié (GNL) en février 2025. La phase 1 affiche une capacité de 2,4 Mt/an (avec un pic proche de 3 Mt/an en 2025). Les phases 2 et 3 sont actuellement à l'étude et devraient porter la capacité à respectivement environ 5 Mt/an et 10 Mt/an.

Une politique de diversification économique centrée sur la remontée des chaînes de valeur existantes

L'un des principaux enjeux pour l'économie mauritanienne reste la capacité financière et institutionnelle à transformer et diversifier son modèle productif. Pour l'heure, la rente extractive ne s'est pas traduite en investissement productif non extractif, et les revenus générés n'ont pas permis de lever les freins structurels à la diversification (capital humain, infrastructures, etc.). Cependant, le pays se dote progressivement de l'appareil institutionnel qu'exige une gestion prudente de la rente extractive (ancrage budgétaire hors ressources naturelles, cantonnement des recettes gazières *via* le Fonds national des revenus des hydrocarbures, *cf*. section 3).

De facto, la transformation structurelle – pensée principalement comme une industrialisation manufacturière large – ne s'est, pour l'heure, pas matérialisée. Le poids du secteur manufacturier (hors eau et énergie) a reculé de 7,3 % à 5,4 % du PIB entre 2020 et 2024, et sa contribution à la croissance est négative depuis 2023. Là où les trajectoires de rattrapage classiques déplacent la main-d'œuvre de l'agriculture vers des activités plus productives, le mouvement inverse domine : faute d'emplois manufacturiers, les actifs se tournent vers des services informels de subsistance, et la réallocation sectorielle tire la productivité agrégée vers le bas. Ce décalage entre scénarios et dynamiques observées reflète l'orientation des documents de stratégie, qui privilégient les activités à forte intensité capitalistique au détriment des secteurs plus traditionnels – agriculture, élevage, BTP – déterminants pour la croissance et l'emploi. Or cette industrialisation de masse, à l'instar du « modèle asiatique », n'est pas réaliste en Mauritanie : faiblesse du marché intérieur (seulement 5,3 millions d'habitants), déficit d'infrastructures, coût élevé des facteurs – l'énergie au premier rang –, insuffisance du capital humain et contraintes du secteur privé (informalité, accès au financement, concentration oligopolistique) en limitent la portée. Enfin, les voies d'une diversification plus large, axée notamment sur le tertiaire, se heurtent à d'autres contraintes : le tourisme, malgré le potentiel patrimonial de régions comme l'Adrar, reste bridé par la faible densité de population, le déficit d'infrastructures d'accès et une culture peu tournée vers l'économie de services.

La stratégie de diversification la plus crédible et effectivement à l'œuvre repose finalement sur la montée en gamme des filières existantes, selon deux axes. Le premier est la valorisation accrue des ressources extractives : pelletisation du fer, utilisation locale du gaz domestique en *gas-to-power*, et hydrogène vert à plus long terme. Le second est la transformation locale des produits agricoles *via* le développement de l'agro-industrie (filières laitières, carnées, horticoles) et celle des produits halieutiques, aujourd'hui largement exportés bruts. L'objectif des autorités est de retenir la valeur ajoutée localement et d'économiser les devises.

Des signaux concrets existent déjà : la transformation laitière monte en puissance, en s'appuyant sur les importantes capacités pastorales du pays ; et l'agriculture irriguée se développe dans la vallée du fleuve Sénégal, principal bassin rizicole, où la hausse de la production pourrait permettre d'atteindre l'autosuffisance en riz. Ces dynamiques restent à articuler avec les tensions croissantes sur le pastoralisme (*cf*. section 1), susceptibles de fragiliser les filières d'élevage.

Graphique 4 – Un secteur extractif au poids dominant dans le PIB, mais à la contribution limitée à la croissance, alors que l'agriculture, contributrice, est peu dynamique

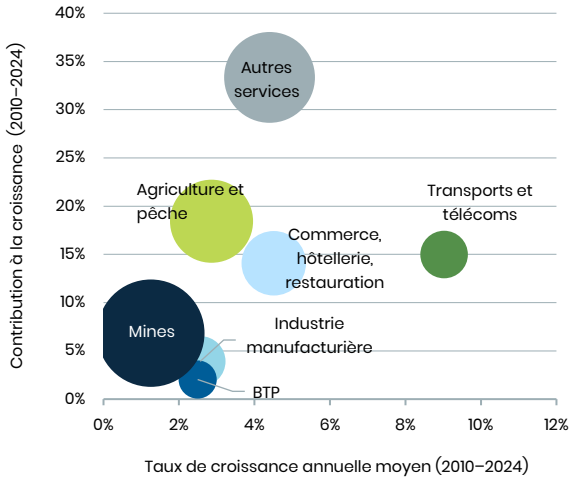

Source : ONU, calculs AFD.

Note sur le graphique 4 : Le diamètre des bulles représente le poids moyen du secteur dans le PIB.

Cette trajectoire, essentiellement tirée par la demande extérieure de produits encore faiblement transformés, maintient une forte dépendance aux matières premières – sans pour autant exposer le pays à un « syndrome hollandais » aigu : le taux de change réel ne s'est que légèrement apprécié et le recul du secteur manufacturier ne s'accompagne pas d'un décrochage prononcé vis-à-vis de l'extractif. La réussite de la montée en gamme dépendra moins des projets que de leur accompagnement : coût de l'énergie, gouvernance de la rente, priorisation des dépenses publiques, allocation des ressources humaines.

Des perspectives à moyen terme favorables et des projets de long terme à fort potentiel, mais dont la mise en œuvre est incertaine

À court et moyen termes, la croissance devrait être portée par l'exploitation de la phase 1 du GTA, des investissements dans le fer, de nouvelles filières minières et la mise en service de projets énergétiques destinés à abaisser le coût de l'énergie. Selon le FMI, cette trajectoire permettrait de stimuler la croissance (+4,7 % en 2026) qui culminerait à +5,7 % en 2028, portée par la reprise de l'or et du fer et la montée du GTA. La croissance non extractive, en revanche, refluerait vers sa tendance historique d'environ +4,4 %, les filières agricoles et halieutiques restant bridées par leur vulnérabilité climatique. La dynamique d'ensemble demeure ainsi suspendue à l'extractif.

Le fer reste le principal moteur de l'activité. La SNIM projette d'augmenter la production de 14,7 Mt en 2025 à 15,5 Mt en 2026, puis 30 à 45 Mt à l'horizon 2031, *via* 3 projets en partenariat : El Aouj avec Glencore, Tekamul avec SABIC et Tazadit avec Minmetals. L'enjeu principal est désormais la montée en gamme (pelletisation, fer pré-réduit, acier vert), afin de réduire le « paradoxe du fer » mauritanien : exporter du minerai brut tout en important des produits transformés. Cette trajectoire reste toutefois conditionnée à la modernisation des infrastructures ferroviaires (corridor Zouerate–Nouadhibou) et portuaires, régulièrement retardée depuis les années 2000, et ne supprimera pas l'exposition aux cycles des prix du minerai[6], dans un contexte d'absence de couverture à terme et de forte dépendance au marché chinois.

[6] Le seuil de rentabilité de la SNIM est estimé à 85 USD/t, pour des cours redescendus autour de 90-100 USD/t.

De nouvelles filières minières élargissent la base extractive. Actuellement, des négociations sont en cours avec l'*U.S. International Development Finance Corporation* (DFC) pour le financement du projet d'uranium Tiris (jusqu'à 170 M USD). La décision d'investissement est attendue fin 2026. Une issue favorable ferait alors de la Mauritanie le 2e producteur d'uranium d'Afrique de l'Ouest. S'y ajoutent le phosphate (gisement de Bofal, 1 Mt/an visé), les terres rares (potentiel réel mais stade exploratoire) et le cuivre de Guelb Moghrein (actuellement en fin de vie, ses exportations devant cesser dès 2026). Ces projets diversifient les sources de revenus, mais accroissent la spécialisation extractive avec des incertitudes persistantes sur les calendriers de mise en production.

Principal frein transversal à la diversification, le coût de l'énergie pourrait être progressivement atténué grâce à plusieurs projets : centrale hybride solaire-éolienne d'Ewa Green Energy (220 MW, mise en service attendue en 2026), centrales alimentées au gaz du GTA à N'Diago (225 MW) et Banda (300 MW). La forte part déjà atteinte des énergies renouvelables (44 % de la production électrique en 2023) constitue un atout. Le *gas-to-power*[7] pourrait réduire la dépendance aux importations de fuel et améliorer la compétitivité industrielle, mais les contrats de type *take-or-pay*[8] associés font peser un risque sur la SOMELEC (Société mauritanienne d'électricité), opérateur public structurellement déficitaire et, *in fine*, sur les finances publiques (*cf*. section 3).

À plus long terme, deux gisements gaziers majeurs illustrent le décalage entre potentiel et faisabilité. Les phases ultérieures (2 et 3) du GTA pourraient accroître les revenus, mais leur calendrier reste incertain. Le champ gazier de BirAllah, au potentiel estimé 2 à 3 fois supérieur à celui du GTA, est suspendu depuis le départ de l'opérateur BP : sa géologie complexe, son besoin en capital très élevé et l'absence d'opérateur en font un projet de très long terme, dont la concrétisation suppose des financements lourds et des compétences techniques que le pays ne maîtrise pas en propre, ce qui confère au projet une dimension autant géostratégique qu'économique.

L'hydrogène vert appelle la même prudence. La Mauritanie s'est dotée d'un cadre pionnier en Afrique – code dédié adopté en octobre 2024, agence spécialisée, signature de 8 accords-cadres (1er pays africain) –, et l'engouement est réel. Mais les projets concrets restent limités. La décision d'investissement (à hauteur de 1,5 Md USD) relative à l'usine d'ammoniac vert d'Hynfra d'une capacité de 100 000 t/an à l'horizon 2031 pourrait être prise en 2027. Mais les mégaprojets portés par des développeurs étrangers demeurent à un stade embryonnaire, et leur maturité commerciale n'est attendue qu'entre 2030 et, pour les plus prudents, 2060. Le problème central reste l'existence d'un marché et la capacité à mobiliser des financements massifs. L'hydrogène vert relève donc d'un pari de long terme, non d'un relais de croissance à court ou moyen terme.

[7] Utilisation du gaz naturel pour produire de l'électricité, généralement via des centrales thermiques alimentées au gaz.

[8] Contrats qui imposent à l'acheteur de payer un volume minimal convenu, même si celui-ci n'est pas entièrement consommé.

3. Des finances publiques en cours d'assainissement, adossées à un programme FMI solide et renouvelé

La situation des finances publiques s'est sensiblement améliorée depuis 2022, à la faveur d'une consolidation menée dans le cadre des programmes du FMI et d'un ancrage budgétaire fondé sur le solde primaire non extractif. Le déficit est désormais limité, la dette publique a reculé et le risque de surendettement a été requalifié d'« élevé » à « modéré » par le FMI. Des réserves tempèrent toutefois ce diagnostic favorable : la base de recettes non extractives demeure étroite et la trajectoire reste exposée à la volatilité des cours, aux dépenses sécuritaires et aux chocs climatiques.

Une politique budgétaire prudente, reposant sur le solde primaire non extractif, dans le sillage des programmes FMI

Les finances publiques mauritaniennes sont exposées à une double vulnérabilité structurelle. Du côté des recettes, elles sont fortement dépendantes du secteur extractif et de l'évolution des cours internationaux des matières premières. Du côté des dépenses, les besoins liés au contexte sécuritaire, aux investissements de développement et aux impératifs sociaux exercent une pression croissante. Dans ce contexte, les autorités ont adopté ces dernières années une stratégie budgétaire prudente reposant sur un ancrage au solde primaire non extractif, qui permet de limiter la procyclicité de la politique budgétaire en neutralisant l'effet des fluctuations des revenus miniers et gaziers.

Cette consolidation s'est inscrite dans le cadre d'un programme mixte au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) et du Mécanisme élargi de crédit (MEDC) conclu avec le FMI pour la période 2023-2026 (86,9 M USD), dont l'exécution a été jugée globalement satisfaisante. Les 6 critères quantitatifs de réalisation et les 5 objectifs indicatifs du programme ont tous été atteints lors de la 5e revue, achevée en janvier 2026. À l'issue de celle-ci, le programme a été remplacé par un nouveau programme mixte FEC/MEDC d'une durée de 42 mois (88,2 M USD), destiné à consolider les acquis macroéconomiques, à soutenir la poursuite des réformes structurelles et à accompagner l'économie dans un contexte marqué par les chocs externes et les perspectives liées à l'exploitation accrue des ressources gazières. Cet enchaînement de programmes envoie un signal de crédibilité, assurant ainsi la continuité de l'assistance technique et des décaissements, et maintenant un effet catalytique sur les financements des autres bailleurs.

Graphique 5 – Une consolidation budgétaire à l'origine du redressement du solde budgétaire

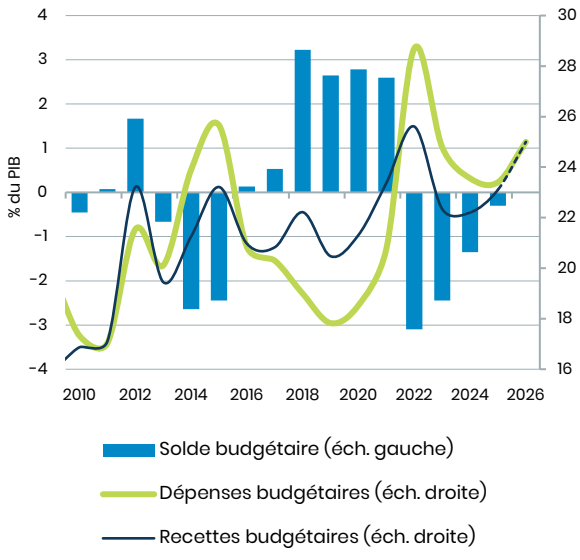

Source : FMI, calculs AFD.

L'amélioration de la discipline budgétaire s'est traduite par une réduction sensible du déficit public, ramené de -3,1 % du PIB en 2022 à -0,3 % du PIB en 2025, tandis que le solde primaire non extractif est demeuré sous son plancher de -3,5 % du PIB (-3,0 % en 2025), traduisant une moindre sensibilité des comptes aux cours des matières premières.

Tableau 2 – Une amélioration budgétaire soutenue par l'ancrage de la politique sur le solde primaire hors secteur extractif

Mauritanie	2022	2023	2024	2025	**2026**
Recettes budgétaires totales	25,0	22,3	22,2	23,5	25,0
Recettes hors secteur extractif	18,2	16,9	17,8	18,9	18,7
dont recettes fiscales	*13,4*	*12,5*	*13,9*	*14,7*	*14,3*
Recettes du secteur extractif	5,0	3,6	3,2	3,5	4,9
Dépenses budgétaires	28,7	24,8	23,6	23,8	25,0
Dépenses courantes	17,2	16,2	14,9	13,5	14,3
Dépenses d'investissement	11,5	8,6	8,7	10,2	10,7
Solde primaire (hors dons)	-4,5	-3,3	-1,6	-0,6	-0,5
Solde primaire hors secteur extractif (dons inclus)	-7,7	-5,1	-3,5	-3,0	-4,0
Solde budgétaire global	-3,7	-2,4	-1,4	-0,3	0,0

Source : FMI (5e revue, juin 2026).

Note sur le tableau 2 : Indicateurs exprimés en % du PIB ; données 2026 prévisionnelles.

Cette performance est d'autant plus remarquable qu'elle intervient au moment où s'estompe l'effet de la phase de construction du projet gazier GTA, qui avait jusque-là soutenu les recettes hors extractives (TVA, impôts sur les sous-traitants), sans pour autant alléger ses dépenses : les investissements du projet étant intégralement portés par les opérateurs privés et la SMH (*cf.* section 3). L'État a donc absorbé un choc négatif sur ses recettes fiscales sans bénéficier d'un ajustement mécanique côté dépenses, ce qui confirme que la réduction du déficit procède bien d'un effort structurel de consolidation. Le test n'en est pas moins appelé à se poursuivre : les recettes tirées de l'exploitation de la phase 1 resteraient modestes les premières années – de l'ordre de 45 à 50 M USD par an pour l'État –, le mécanisme de récupération des coûts (*cost recovery*) affectant d'abord une large part des revenus au remboursement des investissements engagés par les partenaires. À titre indicatif, les recettes fiscales hors extractif ont représenté 18,9 % du PIB en 2025, contre seulement 3,5 % pour les recettes extractives – dont 0,7 % pour le GTA. Le gaz apporte, certes, une contribution utile mais ne constitue pas, à court terme, un changement de paradigme.

L'orientation budgétaire, jugée neutre, devrait néanmoins être légèrement expansionniste en 2026, le solde primaire non extractif étant attendu autour de -4,0 % du PIB (révision qui demeure optimiste), contre une cible initiale de -3,5 %, sous l'effet notamment du renchérissement des prix de l'énergie et des mesures de compensation destinées à préserver le pouvoir d'achat des ménages. Dans ce contexte, le retour à un excédent budgétaire, initialement attendu dès 2026 (+0,5 % du PIB), devrait être différé, le solde étant désormais attendu à l'équilibre.

Des réformes structurelles de mobilisation des recettes et d'efficience des dépenses, afin de réduire les vulnérabilités structurelles persistantes

La pérennité de la trajectoire repose sur un agenda de réformes destinées à accroître les recettes non extractives, à améliorer l'efficience des dépenses publiques et à réduire les vulnérabilités budgétaires de long terme.

Du côté des recettes, les récentes réformes fiscales visent à élargir l'assiette et à améliorer le rendement des prélèvements : digitalisation de l'administration fiscale et douanière, remplacement de la taxe sur la consommation par des droits d'accise, introduction d'une taxe sur les transactions électroniques. En parallèle, les autorités cherchent à mieux capter les revenus issus des activités extractives, notamment à travers l'intégration des grandes entreprises minières et gazières dans le régime de taxation des hydrocarbures. La révision du code minier, attendue en juillet 2026, doit compléter ce dispositif en captant davantage la rente aurifère, notamment par la formalisation de l'orpaillage artisanal et le relèvement de la participation de l'État. Ces efforts se heurtent toutefois à des contraintes structurelles fortes : la base fiscale demeure étroite et concentrée[9], tandis que l'informalité reste massive (environ 950 entreprises pleinement formalisées sur quelque 45 000 immatriculées[10]). La quasi absence de fiscalité foncière, malgré l'introduction en 2024 d'une taxe sur le non-bâti, prive par ailleurs l'État d'un gisement de recettes important, dont le rendement reste conditionné à la couverture cadastrale.

Du côté des dépenses, les autorités poursuivent la rationalisation des subventions énergétiques. Un mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants, introduit en février 2026, vise un alignement sur les prix internationaux d'ici fin 2026, dans une logique de démantèlement progressif des subventions généralisées au profit de transferts ciblés vers les ménages les plus vulnérables *via* le registre social. Ce dispositif est doublement vertueux : il réduit un poste de dépense peu redistributif et atténue l'exposition du budget aux chocs pétroliers – un enjeu d'autant plus sensible que le conflit au Moyen-Orient en renchérit le coût budgétaire potentiel.

La gouvernance des entreprises publiques constitue une vulnérabilité distincte, liée à l'existence de passifs implicites susceptibles de se matérialiser dans le budget de l'État. Ce risque concerne principalement les opérateurs structurellement déficitaires, notamment la SOMELEC, dont les déséquilibres financiers conduisent régulièrement l'État à intervenir *via* des opérations d'endettement, puis de rétrocession de ressources, transformant ces engagements différés en risques budgétaires potentiels. À l'inverse, toutes les entreprises publiques ne présentent pas le même profil de risque : la SNIM repose sur un modèle économique autonome (revenus propres et accès direct aux marchés financiers), limitant son exposition au budget de l'État ; le projet GTA, porté par la SMH, est structuré en *project finance*[11],

[9] Selon l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSADE), les grandes entreprises représentent 85 % des recettes (contre 12 % pour les PME et 3 % pour les forfaits).

[10] À noter que, parmi ces 45 000 entreprises immatriculées, certaines sont probablement aujourd'hui inactives ou en cessation d'activité.

[11] Type de financement dans lequel le remboursement repose principalement sur les flux générés par

réduisant significativement le risque de passifs contingents pour l'État. La loi de janvier 2025 sur les établissements et sociétés publics vise par ailleurs à renforcer la transparence, le contrôle et le suivi des engagements financiers publics.

À moyen terme, les autorités entendent maintenir une trajectoire prudente, fondée sur le principe qu'aucune dépense nouvelle ne soit engagée sans ressource correspondante, tout en préservant les investissements prioritaires – santé, éducation, accès aux services essentiels.

Une dette publique ramenée à un risque modéré au sens du FMI, mais encore exposée à des vulnérabilités résiduelles

Depuis la restructuration de 2023 avec le Koweït et l'Arabie saoudite, le risque de surendettement de la dette publique est passé d'« élevé » à « modéré » (FMI). Elle s'est établie à 39,2 % du PIB en 2025 (contre 52,4 % du PIB en 2021), en deçà du plafond FMI (55 %[12]), avec une structure favorable : 83 % de dette externe (dont 61 % multilatérale et 39 % bilatérale), très majoritairement concessionnelle (64 % de la dette totale). Cette structure limite la charge d'intérêts à un niveau raisonnable en comparaison des pays pairs (service de la dette à 13 % des recettes budgétaires, sous le plafond FMI de 18 %). Le risque de refinancement est contenu : la dette est essentiellement à taux fixe, avec un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,6 % (1,9 % sur l'externe, 6,0 % sur le domestique) et une maturité moyenne de 7,3 ans (8,1 ans sur l'externe, 3,5 ans sur le domestique). Cette configuration expose toutefois le pays à certaines vulnérabilités. D'abord, un risque de change significatif, 83 % des engagements étant libellés en devises. Ensuite, une dépendance aux créanciers bilatéraux concentrés sur le Koweït et l'Arabie saoudite – eux-mêmes directement concernés par les tensions au Moyen-Orient, ce qui accroît l'exposition aux tensions géopolitiques régionales et plaide pour une diversification des bailleurs. Enfin, cette dépendance aux financements extérieurs s'inscrit dans un contexte de resserrement progressif de l'accès aux ressources concessionnelles de long terme, certains bailleurs comme le Fonds arabe de développement économique et social (FADES) ayant réduit la maturité de leurs prêts de 10-15 ans, contre 25 ans auparavant.

C'est précisément pour réduire cette exposition que les autorités cherchent à développer le marché de la dette domestique (17 % du total, composé à 86 % de titres du Trésor et à 14 % de créances de la Banque centrale). Celui-ci est en plein essor : la première émission à 10 ans, réalisée par la Banque populaire de Mauritanie (BPM) à un taux inférieur à 5 %, a porté l'encours intérieur à 7 % du PIB en 2025, avec une cible de 12 % à l'horizon 2030 (répartition cible : 80 % externe / 20 % domestique). Cette première émission constitue un signal encourageant quant à la capacité de l'État à allonger la maturité de ses financements domestiques. Le rendement inférieur à 5 % a toutefois été obtenu dans un contexte exceptionnel de faible inflation, de taux directeurs bas et d'amélioration du risque souverain. S'il réduit le coût de financement de l'État, un tel niveau de rémunération pourrait ne pas être suffisant pour attirer durablement les investisseurs institutionnels lors des prochaines émissions. Les autorités anticipent des rendements compris entre 5 % et 6 % sur les futures obligations à 10 ans.

le projet lui-même, sans garantie souveraine directe.

[12] Seuil indicatif de soutenabilité retenu par le FMI dans ses analyses de viabilité de la dette (AVD).

Ce pivot s'inscrit dans la stratégie de gestion de la dette à moyen terme (2026-2028), adoptée en octobre 2025, qui sera complétée par une gestion unifiée de la dette publique à partir de 2027. Une première notation souveraine est également attendue en 2027, avec l'appui du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Le succès durable de cette stratégie dépendra *in fine* du développement d'un marché secondaire domestique suffisamment liquide – à ce stade encore embryonnaire (*cf.* section 4).

Graphique 6 – Une dette publique en baisse, dominée par l'endettement externe, et un marché domestique en expansion

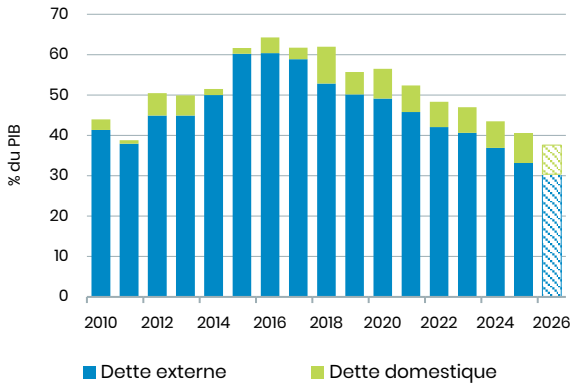

Source : FMI, ministère des Finances, calculs AFD.

4. Un secteur financier peu profond mais en modernisation rapide, sous l'impulsion d'une Banque centrale réformatrice

Le système financier mauritanien demeure peu profond, dominé par les banques et faiblement intermédié, mais il connaît une transformation rapide. La Banque centrale conduit une modernisation profonde de son cadre monétaire, assainit un secteur bancaire concentré et fragmenté, et structure un marché de la dette domestique appelé à réduire l'exposition du souverain au risque de change. Cette dynamique, effective et maîtrisée, porte toutefois une tension structurelle : en rendant les titres publics plus attractifs, elle risque d'accentuer l'éviction d'un crédit au secteur privé déjà faible. L'enjeu central sera de calibrer la séquence des réformes pour approfondir les marchés sans assécher le financement de la diversification de l'économie.

Une modernisation monétaire bien engagée, sous l'impulsion d'une Banque centrale réformatrice

La Banque centrale de Mauritanie (BCM) fait figure d'institution particulièrement réformatrice et proactive. Depuis 2023, elle a engagé une modernisation profonde de son cadre monétaire, articulée autour de trois avancées structurelles : (i) l'évolution vers un pilotage par les taux directeurs dans une logique de ciblage de l'inflation, appelé à servir à terme d'ancrage nominal ; (ii) la réforme du marché des changes (*cf*. section 5.3) ; et (iii) la création d'un comité de coordination entre politique monétaire et politique budgétaire. Cette dernière constitue une avancée importante pour la cohérence du *policy-mix*. Historiquement, le régime de change fortement administré – assimilable à un ancrage quasi fixe – limitait l'autonomie de la politique monétaire en privilégiant la stabilité du taux de change. Sa flexibilisation progressive, engagée depuis 2018, a permis de réactiver le canal du taux d'intérêt et la transmission de la politique monétaire à l'économie réelle, désormais guidée par un cadre macroéconomique reposant notamment sur une règle de Taylor[13].

Cette modernisation s'accompagne d'une gestion plus active de la liquidité, en particulier des excédents, *via* de nouveaux instruments de court terme incluant des dispositifs conformes aux principes de la finance islamique. Les maturités apparaissent désormais mieux segmentées : sur le marché monétaire, la BCM intervient principalement pour gérer la liquidité à très court terme (de 1 jour à 1 mois), tandis que le Trésor y intervient *via* l'émission de bons du Trésor à court terme. En parallèle, le Trésor développe le marché obligataire à travers des émissions à moyen et long termes. Cette diversification des instruments s'est traduite par un allongement de la courbe d'émission de la dette publique domestique, passée de 52 semaines à 10 ans, témoignant d'un approfondissement du marché financier.

Sur le plan conjoncturel, ce cadre rénové a déjà démontré sa capacité de transmission. La BCM a conduit un cycle d'assouplissement de -200 points de base (pdb) entre fin 2024 et mi-2025, ramenant son taux directeur à 6,0 %, dans un contexte de reflux marqué de l'inflation, revenue à +1,6 % en 2025 (contre un pic à +9,6 % en 2022) sous l'effet de la détente des prix

[13] Le taux directeur neutre est estimé autour de 2 % pour une cible d'inflation de 3-4 %.

alimentaires et énergétiques. Ce cycle semble désormais terminé : la réduction des subventions généralisées, combinée au choc inflationniste pétrolier consécutif au conflit au Moyen-Orient, a déjà porté l'inflation à +6,7 % en glissement annuel en mai 2026, au-delà d'une prévision annuelle pourtant révisée à la hausse (+4,4 % contre +4,1 % initialement). Les tensions dans le détroit d'Ormuz font peser un risque de dépassement supplémentaire. Dans ce contexte, la BCM a amorcé un resserrement monétaire en mai 2026, relevant son taux directeur à 6,5 % (+50 pdb).

Graphique 7 – Le renforcement de la transmission de la politique monétaire s'accompagne de l'amorce d'un cycle de resserrement face au regain inflationniste

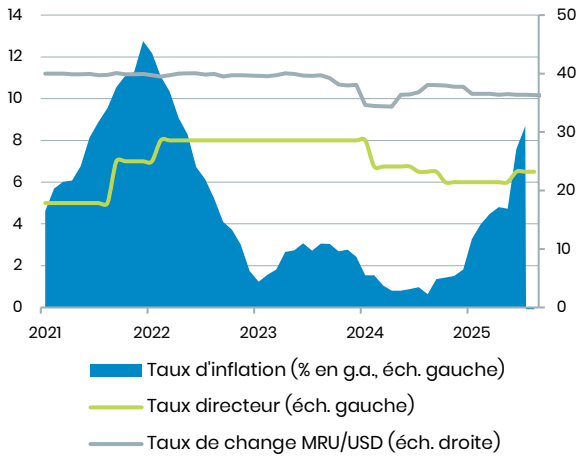

Source : BCM, calculs AFD.

Ces progrès, bien que substantiels, sont récents et devront encore être consolidés. La transmission de la politique monétaire reste en effet tributaire d'un système financier peu profond et très largement intermédié par les banques. L'efficacité du canal des taux dépendra donc du développement de la concurrence bancaire et de l'approfondissement du marché interbancaire. Par ailleurs, la balance des paiements reste déficitaire (*cf.* section 5). Cela maintient une contrainte extérieure sur la conduite de la politique monétaire, les autorités devant préserver à la fois le niveau des réserves de change et la stabilité du taux de change. L'efficacité durable de ce nouveau cadre dépendra ainsi, dans une large mesure, de la capacité du secteur bancaire à transmettre les impulsions de politique monétaire à l'économie réelle, ce qui suppose la poursuite de sa modernisation et de son approfondissement.

Une inclusion financière en forte progression, tirée par la digitalisation, mais limitée à l'épargne de court terme

Le secteur bancaire demeure peu profond et compte 17 banques, un nombre élevé au regard de la taille de l'économie. Il est à la fois très fragmenté et très concentré : les 3 principales banques détiennent 47 % des actifs, tandis que les 14 autres se partagent un marché atomisé. Cette structure relève d'une logique patrimoniale propre à l'économie mauritanienne, dominée par une vingtaine de grandes familles (*cf.* section 1) : la plupart des petits établissements ont été créés par ces familles pour financer leurs propres activités. La prédominance des banques familiales, le manque de confiance inter-établissement et une gouvernance souvent déficiente expliquent la faible contribution du secteur à la croissance et à l'inclusion financière.

Cette faible profondeur financière se retrouve dans les principaux agrégats. Bien que les actifs bancaires soient passés d'environ 35 % du PIB en 2019 à 43 % aujourd'hui, cette hausse ne s'est que partiellement traduite par une amélioration de l'intermédiation productive : le crédit demeure concentré sur les secteurs jugés moins risqués (pêche, BTP, transports, services), tandis que les secteurs clés de l'économie réelle restent peu financés. L'industrie extractive (19 % du PIB), n'est financée qu'à la marge par les banques

domestiques (moins de 2 % des crédits), tandis que l'agriculture et l'élevage (15 % du PIB) ne captent qu'environ 1 % des crédits.

Les indicateurs de solidité présentent un profil contrasté. Le taux de créances douteuses – en recul continu depuis 2019 où il avoisinait 27 % des prêts – est élevé au regard des standards internationaux, à 19,2 % à mi-2025. Cette amélioration doit par ailleurs être interprétée avec prudence, une partie résultant d'opérations d'assainissement comptable (reclassements et radiations), plutôt que d'une amélioration intrinsèque de la qualité du crédit. La concentration des risques reste également élevée, les 5 principaux emprunteurs représentant à eux seuls 1/3 des encours, tandis que 4 banques non systémiques ont été placées en redressement pour non-respect des ratios cibles de solvabilité[14]. La rentabilité reste modérée (*Return on Equity* de 9,6 %, *Return on Assets* de 1,2 %), mais les indicateurs prudentiels sont solides : *Liquidity Coverage Ratio* de 216,6 %, et *Capital Adequacy Ratio* de 18,2 %. Le risque de change dans les bilans est contenu[15] et le passif des banques repose à 70 % sur les dépôts, constituant une base de financement relativement stable.

Cette amélioration des ratios reflète, en partie, la stratégie de convergence progressive vers les normes de Bâle III, engagée par la BCM depuis 2020 et devant concerner l'ensemble du secteur d'ici fin 2026. La hausse des exigences prudentielles constitue un levier central de consolidation, avec un premier relèvement du niveau de capital minimum en mai 2024 avant d'autres attendus d'ici fin 2026 et à horizon 2028. Cette stratégie doit encourager les établissements sous-capitalisés à se recapitaliser, fusionner ou sortir du marché.

La principale transformation récente du secteur bancaire réside dans la progression rapide de l'inclusion financière, portée par la digitalisation. Le taux d'inclusion financière est ainsi passé d'environ 21 % en 2022 à près de 50 % en 2025, sous l'effet de l'essor du *mobile banking*. La part des adultes disposant d'un compte formel est passée de 21 % en 2021 à 45 % en 2024, tandis qu'environ 84 % de la population disposerait désormais d'un portefeuille numérique. Le nombre de comptes bancaires aurait par ailleurs quintuplé entre 2020 et 2024, passant de 500 000 à 2,5 millions. La BCM a accompagné cette dynamique en instaurant l'interopérabilité entre opérateurs, tout en encadrant les transactions *via* un plafond par opération et une taxe sur les transferts électroniques. Cette diffusion des paiements numériques a permis de mobiliser une épargne de court terme jusqu'alors thésaurisée[16] ou maintenue dans les circuits informels, tout en élargissant la base de la clientèle bancaire. Elle appelle toutefois quelques réserves. Premièrement, le succès du *mobile money* crée un risque spécifique de liquidité : la BPM adosse des dépôts numériques très liquides à des actifs de long terme, créant une asymétrie de maturité à laquelle la mise en place d'un compte de cantonnement et d'un cadre réglementaire complet des portefeuilles numériques devrait répondre d'ici fin 2026. Deuxièmement, la taxe sur les transferts électroniques, bien que de faible ampleur, présente un caractère régressif susceptible de freiner l'inclusion financière. Enfin, la qualité encore inégale des infrastructures numériques limite la diffusion territoriale de ces services. Au total, l'épargne ainsi captée demeure essentiellement de court terme, liquide et volatile. De fait, elle ne constitue pas encore une ressource stable pour financer l'investissement productif, enjeu auquel le développement du marché domestique des titres cherche précisément à répondre.

[14] Trois sont en deçà du capital minimum et une présente des difficultés de fonds propres.

[15] Position ouverte de change à 10 % des fonds propres individuels, et 20 % des fonds propres globaux.

[16] Conservée sous forme liquide.

Un développement du marché domestique de la dette souveraine ambitieux, mais porteur d'un risque structurel d'éviction du secteur privé

Si la digitalisation a permis de capter et de bancariser une épargne de court terme auparavant hors du système, le principal défi reste le financement de l'investissement productif de long terme nécessaire à la diversification de l'économie. Celui-ci souffre d'une quasi absence d'épargne financière institutionnelle : l'épargne des ménages est principalement orientée vers le foncier ou des actifs informels, parfois de manière spéculative et très liquide. La faible sécurisation des droits d'usage fonciers, l'État demeurant propriétaire du sol, limite leur mobilisation comme garanties bancaires. Par ailleurs, le système d'assurance et de retraites est embryonnaire et il n'existe pas de fonds de pension privés. La base d'investisseurs de long terme du marché des titres publics reste donc essentiellement publique ou parapublique, reposant notamment sur les caisses sociales, la SNIM, le Fonds de garantie de la Mauritanie et le Port autonome de Nouakchott. Ces acteurs placent leurs excédents auprès de la BCM et participent aux adjudications de titres publics lorsque leurs besoins propres ne mobilisent pas ces liquidités. Les banques commerciales, quant à elles, peuvent financer l'économie sur des maturités de 3 à 4 ans, mais leur capacité se réduit au-delà, faute de ressources longues, tandis que les financements alternatifs (FADES, Banque africaine de développement [BAfD], secteur privé international) demeurent limités.

Pour remédier à cette insuffisance structurelle, la BCM porte un agenda particulièrement volontariste de développement du marché domestique de la dette. Après la restructuration du marché primaire, sa priorité est désormais l'opérationnalisation d'un marché secondaire des titres publics à l'horizon 2027. Trois chantiers structurent cette feuille de route : la construction d'une courbe des taux de référence[17] ; l'allongement des maturités – désormais portées jusqu'à 10 ans[18] – ; et l'élargissement de la base des souscripteurs – aujourd'hui essentiellement limitée à la BCM et à la BPM – vers les banques islamiques, la SNIM et, à terme, les futurs investisseurs institutionnels. La modernisation des infrastructures complète ce dispositif : recodification des titres aux normes internationales, déploiement de la plateforme *Refinitiv* pour le marché secondaire (*cf*. section 5) et réforme du cadre du collatéral.

Cette stratégie suppose notamment de lever les contraintes propres à la finance islamique. Les banques islamiques détiennent environ 12 % des encours et disposent d'une forte liquidité grâce à la concentration des portefeuilles numériques. Néanmoins, elles participent de façon limitée au marché secondaire, l'interdiction de céder un titre à une valeur différente de sa valeur nominale restreignant leur capacité de négociation. La BCM travaille ainsi à la création d'instruments islamiques conformes, adossés à des actifs tangibles et négociables, avec accompagnement par un cabinet mandaté prévu dès fin 2026.

[17] En 2023, la suppression du plafonnement des taux d'adjudication (2 %), qui avait progressivement détourné les banques du marché, a permis un retour à des taux reflétant les conditions de liquidité. La part des valeurs du Trésor détenue par les banques est ainsi passée de moins de 10 % en 2022 à plus de 67 % en 2025. Cette réforme s'est accompagnée d'une rationalisation du statut de teneur de marché, désormais limité à 4 établissements (BII, BMI, BEA et Al–Tijari), la SNIM intervenant ponctuellement.

[18] La restructuration partielle d'une créance de la BCM sur l'État, consolidée en 2018, ayant servi de support à l'émission d'obligations de 5 à 10 ans.

Parallèlement, une réforme du secteur des assurances[19] vise à moderniser le cadre réglementaire, à renforcer la supervision désormais assurée par la BCM, à améliorer la solvabilité des assureurs et à approfondir le marché à horizon 2026-2027. Une notation souveraine attendue en 2027 devrait enfin faciliter l'accès progressif aux marchés internationaux.

Si cet approfondissement bénéficierait à l'ensemble de l'économie, il comporte néanmoins une tension structurelle. En rendant les titres publics plus attractifs – actifs à moindre risque et rendement garanti –, cela renforce l'incitation des banques à les privilégier au détriment du crédit à l'économie productive, davantage risquée. Cette réallocation est déjà perceptible : depuis 2021, la croissance du produit net bancaire est de plus en plus portée par les placements en titres publics, qui représentent désormais près de 14 % de l'actif bancaire, tandis que le crédit au secteur privé est passé de 22,5 % à 16,0 % du PIB entre 2020 et 2024. Dans un contexte de créances douteuses élevées et de durcissement prudentiel, l'approfondissement du marché des titres publics risque d'accentuer cet effet d'éviction. L'enjeu sera de calibrer la séquence des réformes pour développer le marché domestique sans assécher le financement de la diversification.

[19] Engagée au début des années 2020 et renforcée à partir de 2024.

5. Des équilibres extérieurs structurellement fragiles, dans un contexte de transition vers un régime de change flexible

Les comptes extérieurs reflètent la dépendance structurelle de l'économie aux matières premières : des exportations concentrées sur les métaux et la pêche, des importations peu compressibles et un déficit courant élevé. Les investissements directs à l'étranger, concentrés sur l'extractif, et un climat des affaires encore contraignant limitent la diversification nécessaire à un rééquilibrage durable. Les réserves se maintiennent toutefois à un niveau confortable. La réforme du change de 2023 a porté ses fruits, mais la transition vers un régime pleinement flexible reste entravée par une centralisation encore incomplète des flux de devises issus du secteur extractif et l'absence de marché à terme, qui maintiennent un risque de transfert et de convertibilité élevé.

Une structure commerciale concentrée et un déficit courant structurellement élevé

Le solde du compte courant, structurellement déficitaire (-9,0 % du PIB en moyenne sur 2021-2025), reflète une forte dépendance extérieure. Son niveau est principalement dû au déficit du solde des services et revenus (-7,0 % du PIB sur la période), suivi de celui du solde commercial (-5,5 %), partiellement compensé par l'excédent du solde des transferts courants (+3,4 % du PIB), essentiellement porté par les envois de fonds de la diaspora.

Le déficit des services (-6,4 % en 2025) traduit une dépendance quasi complète du pays aux prestations associées aux flux d'exportation – fret maritime, assurance, ingénierie et services techniques pour les industries extractives –, facturées en devises par des prestataires étrangers, faute d'offre domestique développée. Le solde des revenus, plus modeste (-0,6 % du PIB en 2025), est tiré par le rapatriement des dividendes des sociétés exportatrices. Peu réactifs à la conjoncture et procédant d'une même dépendance à la présence étrangère dans le secteur extractif, ces deux postes évoluent lentement.

Tableau 3 – Une balance courante dont les variations reflètent avant tout la volatilité de la balance commerciale

Mauritanie	2021	2022	2023	2024	2025
Solde commercial	-6,4	-10,5	-5,8	-4,5	-0,2
Exportations	32,5	40,0	34,4	34,8	35,5
Importations	-38,8	-50,5	-40,2	-39,3	-35,7
Solde des services et des revenus	-6,8	-7,9	-5,7	-8,0	-6,4
dont solde des services	-5,2	-6,2	-5,8	-7,0	-5,8
dont solde des revenus	-1,6	-1,6	0,1	-0,9	-0,6
Solde des transferts courants	4,6	3,5	2,8	3,0	3,2
Solde courant global	-8,6	-14,9	-8,7	-9,4	-3,4

Source : FMI (5e revue, juin 2026).

Note sur le tableau 3 : Indicateurs exprimés en % du PIB.

Concernant le solde commercial (-0,2 % en 2025), les exportations sont fortement concentrées sur les métaux (74 %, principalement le fer et l'or) et les produits halieutiques (21 %), avec une faible transformation locale et donc une valeur ajoutée limitée. Cette structure expose l'économie à la volatilité des cours internationaux et limite l'apport en devises au regard des volumes exportés, faute de valorisation des

ressources sur le territoire (les produits halieutiques sont par exemple exportés quasiment bruts). Symétriquement, les importations sont dominées par des postes peu compressibles (produits alimentaires, pétrole, biens d'équipement), ce qui entretient un déficit commercial structurel. Cette faible substituabilité des importations accentue en outre la sensibilité des prix domestiques aux chocs de change et aux cours mondiaux : le coefficient de répercussion (*pass-through*) de long terme du taux de change vers l'inflation est estimé entre 0,34 et 0,46. Ce niveau, relativement haut, cohérent avec une économie fortement dépendante des importations, limite la capacité des autorités à absorber les chocs externes sans effet marqué sur les prix intérieurs.

Par ailleurs, les statistiques extérieures sont partiellement biaisées par l'importance des flux informels régionaux : on estime qu'une part des importations alimentaires et de carburants est en réalité réexportée vers le Mali en dehors des circuits officiels.

La dynamique de la balance courante est largement déterminée par celle de la balance commerciale, seule composante réellement volatile de l'agrégat. Le déficit courant, après avoir atteint un pic à -9,4 % du PIB en 2024, dans un contexte de forte demande d'importations liée aux investissements extractifs, s'est sensiblement réduit à -3,4 % en 2025. Cela tient à l'entrée en phase d'exploitation du projet gazier GTA (démarrage des exportations et baisse des importations de biens d'équipement liées à la phase de construction), et des termes de l'échange favorables. Il devrait toutefois se creuser de nouveau, autour de -5,8 % du PIB en 2026, sous l'effet de l'arrêt des exportations de cuivre – épuisement du gisement de Guelb Moghrein –, du reflux des exportations halieutiques et de la poursuite du rapatriement des profits des sociétés exportatrices. Le besoin de financement extérieur suit la même trajectoire que le compte courant. Ramené à 5,4 % du PIB en 2025 (après 11,8 % en 2024), il devrait légèrement remonter en 2026 (7,5 %). À moyen terme, la montée en puissance de l'or, du fer et du gaz naturel devrait contenir le déficit courant à une moyenne de -5,8 % du PIB sur 2027-2030, nettement en deçà de la moyenne de la dernière décennie (-11,9 % sur 2014-2024). Néanmoins, sa trajectoire évolue au gré du cycle d'extraction et d'investissement des sociétés minières.

Graphique 8 – Un déficit commercial structurel et une dépendance extérieure aux matières premières, source de volatilité élevée

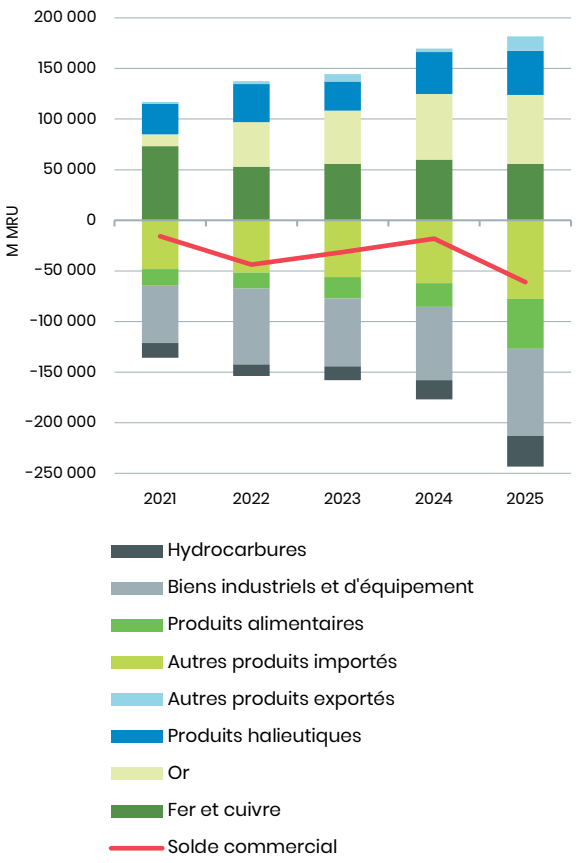

Source : ANSADE, calculs AFD.

Note sur le graphique 8 : Montants positifs pour les exportations et négatifs pour les importations.

Des investissements directs à l'étranger concentrés et un climat des affaires encore contraignant

Les investissements directs à l'étranger (IDE), déterminants pour le financement du déficit courant, sont concentrés dans le secteur extractif, reflet d'un appareil productif encore peu diversifié, comme en témoigne leur reflux depuis la mise en exploitation du GTA. Pour les autorités, l'enjeu est d'orienter les flux vers des secteurs non extractifs, intensifs en travail et créateurs de valeur ajoutée, dans une logique de substitution aux importations et de valorisation des avantages comparatifs du pays. À ce titre, la transformation locale des produits halieutiques présente un fort potentiel. La mobilisation de l'apport de la diaspora est par ailleurs identifiée comme un levier de financement complémentaire.

Plusieurs freins limitent toutefois l'attractivité du pays. La disponibilité des devises constitue la contrainte la plus récurrente pour les opérateurs (*cf*. section 5). S'y ajoutent d'autres obstacles : des partenariats public privé fréquemment lancés sans étude de faisabilité préalable, entraînant des retards et surcoûts ; une avance maximale au fournisseur plafonnée à 30 %, contraignante pour la trésorerie des opérateurs ; et, dans la commande publique, des marchés attribués à des prix parfois non viables et assortis de délais de paiement très longs. Le dialogue public-privé est formel mais peu opérationnel, comme en témoigne la sous-représentation du secteur privé dans les instances de décision (*cf*. section 1). Enfin, la position du pays dans le Sahel joue de manière ambivalente sur l'attraction des investissements : situé dans une zone à risque, le pays est perçu comme présentant un risque élevé, mais sa stabilité relative et sa position stratégique sur la façade atlantique le rendent, comparativement, attractif.

Plusieurs réformes en cours visent à lever ces contraintes. Le nouveau code des investissements (octobre 2025) introduit l'égalité de traitement entre investisseurs étrangers et nationaux, renforce la prévisibilité et la stabilité juridiques, prévient le risque d'expropriation, sécurise le rapatriement des devises et la création d'entreprise par des non-résidents, et organise les incitations fiscales et douanières selon trois régimes progressifs[20] en fonction de la taille et de l'impact du projet. L'Agence de promotion des investissements (APIM), créée en 2021, a récemment été rattachée au cabinet du Premier Ministre. Cela traduit une élévation politique de la priorité accordée à l'investissement, même si ses moyens restent très limités. La digitalisation des paiements et de l'administration soutient enfin une formalisation progressive du tissu économique.

Néanmoins, ces avancées pâtissent d'un écart persistant entre stratégie et exécution. Les réformes restent souvent au stade des déclarations d'intention, les plans sectoriels souffrant d'un manque de continuité administrative lié à des rotations fréquentes de cadres et d'une appropriation collective limitée. La SCAPP affiche des objectifs ambitieux dont une faible part est effectivement atteinte. Par ailleurs, les arbitrages obéissent davantage à une logique budgétaire de court terme, parfois rythmée par le cycle électoral, qu'à une logique économique de rentabilité et de création de valeur, le gouvernement cherchant néanmoins à y remédier *via*

[20] (i) régime de base pour les PME ; (ii) régime intermédiaire pour les « pôles de développement » (secteurs et zones prioritaires) ; et (iii) régime renforcé pour les investissements structurants de grande envergure, assortis d'une simplification administrative et d'un élargissement des secteurs éligibles.

une programmation triennale des investissements publics déconnectée des échéances électorales.

Un régime de change en cours de flexibilisation, des réserves confortables mais une dette en devises importante

La réforme du change engagée en décembre 2023 marque un virage dans la conduite monétaire et financière du pays. Elle a substitué au mécanisme de *fixing* administré par la BCM un marché interbancaire des changes, opéré sur la plateforme *Refinitiv*, où le taux se forme par confrontation de l'offre et de la demande, dans le cadre d'une bande de fluctuation de ±5 % autour d'un panier de référence (80 % USD, 20 % EUR). Dans le prolongement du processus de flexibilisation amorcé en 2018[21], cette réforme a renforcé le rôle des mécanismes de marché dans la détermination du taux de change. Deux ans plus tard, le bilan est tangible : la volatilité du cours USD/MRU s'est nettement réduite (de 6,1 MRU sur 2014-2017 à 1,6 MRU sur 2024-2025) pour une dépréciation restée contenue, tandis que la profondeur du marché interbancaire s'est accrue. La part des transactions traitées entre banques est ainsi passée de 74 % du volume total en 2024 à 89 % fin octobre 2025, reflétant le recul progressif de l'intervention de la BCM. La réduction du nombre de teneurs de marché de 11 à 4 (octobre 2024, *cf*. section 4), puis l'introduction de cotations fermes sur la plateforme (octobre 2025), ont également renforcé la liquidité. La BCM est ainsi passée d'un rôle de teneur de marché quasi exclusif à celui de pourvoyeur de devises de dernier ressort.

Mais la flexibilisation reste incomplète. D'une part, les opérateurs extractifs bénéficient d'un régime dérogatoire qui les autorise à conserver l'essentiel de leurs recettes dans des comptes domiciliés à l'étran5ger : la SNIM, 1er pourvoyeur de devises du pays, n'en rapatrie que 40 %, et les avoirs extérieurs du secteur extractif ont été multipliés par près de 8 en 2 ans, atteignant l'équivalent de 37 % des réserves brutes de la BCM fin 2025 (après un pic à 41,8 % fin 2024). Cette rétention hors du système bancaire national limite la liquidité du marché des changes et contribue au maintien du taux au plafond de la bande, la demande de devises excédant structurellement l'offre au taux officiel. Un rapatriement progressif des recettes d'exportation, *via* notamment des mécanismes de sécurisation en devises domiciliés à la BCM, permettrait d'accroître l'offre sans dégrader l'attractivité du cadre d'investissement, sous réserve d'un calibrage adapté. D'autre part, le commerce transfrontalier informel constitue une autre source de fuite de devises : les importations sont financées en dollars *via* le marché officiel, mais leur réexportation vers le Mali ne génère aucun retour de devises dans le circuit bancaire mauritanien, les paiements reçus restant captés par les circuits informels. La faible prime du marché parallèle (environ 5 % pour le dollar en 2025) doit ainsi être interprétée avec prudence : elle peut refléter une demande non satisfaite se reportant vers des circuits informels plutôt qu'un véritable équilibre de marché. C'est dans cette perspective que la BCM travaille à renforcer le suivi des flux de change en les rapprochant des données douanières. Enfin, l'absence de marché à terme prive les opérateurs d'instruments de couverture du risque de change ; l'élargissement des bandes de fluctuation reste donc conditionné à un approfondissement du marché des changes et à la mise en place d'instruments de couverture.

[21] En 2018, la Mauritanie a notamment engagé une réforme monétaire ayant introduit la nouvelle ouguiya (MRU) en remplacement de l'ancienne ouguiya (MRO), à un taux de conversion de 1 MRU pour 10 MRO.

Les réserves de change se maintiennent à un niveau confortable. À 2,1 Mds USD, elles couvrent 5,9 mois d'importations (non extractives) fin 2025, légèrement au-dessus du seuil de prudence du FMI (5 mois), et devraient rester stables à moyen terme. La BCM a également renforcé son indépendance financière et engagé une diversification de ses réserves, en réduisant les dépôts à terme au profit de titres souverains, améliorant ainsi leur qualité.

Graphique 9 – Des réserves de change en hausse, à un niveau jugé confortable

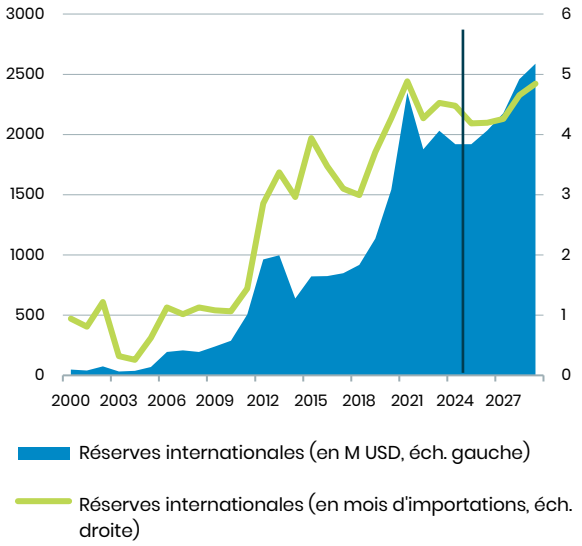

Source : Banque mondiale, calculs AFD.
Note sur le graphique 9 : Les données post-2025 (barre verticale) sont prévisionnelles ; les réserves en mois d'importations incluent le secteur extractif.

La dette publique externe constitue enfin un point de vigilance. À 33 % du PIB en 2025, en deçà du seuil FMI de 40 %, elle représente 94 % de la dette externe totale et présente une structure favorable (*cf.* section 3). Sa composition en devises est dominée par le dinar koweïtien (34 %), suivi des droits de tirage spéciaux[22] (30 %) et du dollar américain (22 %). Chaque tranche étant remboursée dans sa devise de libellé, l'exposition au risque de change provient surtout de la part non libellée en dollar (dinar koweïtien, riyal saoudien), les recettes d'exportation et les réserves du pays étant majoritairement constituées en dollar : une appréciation de ces devises face au dollar renchérit mécaniquement le coût du service de la dette.

Par ailleurs, si l'ouguiya (MRU) s'est relativement stabilisée depuis la réforme de 2023, après une dépréciation continue sur la période antérieure, le FMI juge la monnaie encore surévaluée de 8,1 %, la surévaluation étant attribuée au déploiement encore inachevé d'un marché interbancaire pleinement concurrentiel. Une correction à la baisse de la monnaie augmenterait mécaniquement le poids de la dette extérieure en pourcentage du PIB, ainsi que le coût de son service en monnaie locale (MRU). La dénomination de cette dette en devises, conjuguée au risque de transfert et de convertibilité, constitue le principal facteur de fragilité du profil extérieur mauritanien.

[22] Les droits de tirage spéciaux (DTS) sont une unité de réserve internationale dont la valeur est établie à partir d'un panier de devises représentatives des principales économies mondiales.

Graphique 10 – Une dette publique externe intégralement libellée en devises, dominée par le dinar koweïtien (KWD), suivi du dollar américain (USD)

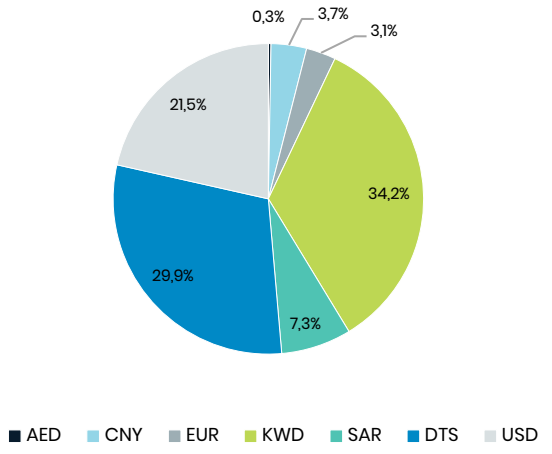

Source : Ministère des Finances, calculs AFD.

Note sur le graphique 10 : Données à fin 2025, exprimées en part de la dette publique externe.

Graphique 11 – Un endettement extérieur en baisse, concentré sur les créanciers koweïtiens, saoudiens et le FADES

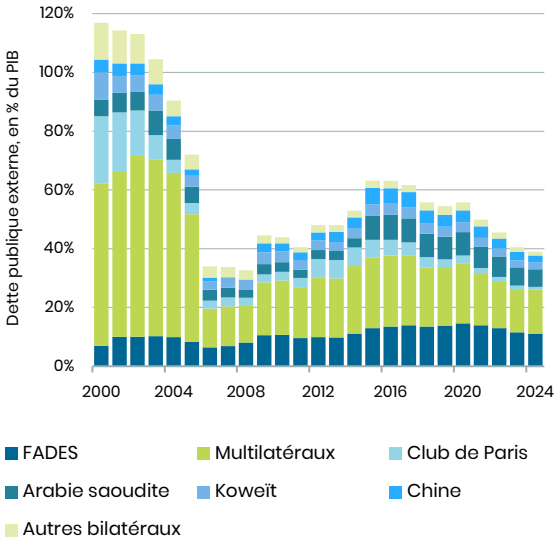

Source : Banque mondiale, calculs AFD.

6. Un pays parmi les plus vulnérables aux risques climatiques et de biodiversité, dont les ambitions de transition et de préservation se heurtent à des capacités de mise en œuvre limitées

La Mauritanie cumule une exposition physique très élevée au changement climatique et une forte dépendance de son économie aux services écosystémiques. Les risques de transition – climatique comme biodiversité – sont eux aussi élevés : non par le profil émissif, modéré, mais par l'exposition macroéconomique aux secteurs en déclin et aux ressources naturelles. Les politiques d'atténuation et d'adaptation sont relativement proactives mais dépendantes des financements extérieurs ; les politiques de conservation demeurent, elles, en deçà des enjeux en matière de pressions exercées sur les écosystèmes.

Des risques climatiques, physiques et de transition, parmi les plus élevés au monde

La Mauritanie figure parmi les pays les plus vulnérables au monde au changement climatique (classée 170e/180 à l'indice ND-GAIN de vulnérabilité) et apparaît peu préparée pour y faire face (118e/192 en préparation). De même, le GIEC la classe parmi les régions du globe les plus exposées. Territoire désertique à 80 %, le pays fait face à un stress hydrique et thermique croissant, à la désertification, aux sécheresses, aux inondations et à une variabilité accrue des précipitations, désormais concentrées sur de courtes périodes diluviennes. Ces risques ont déjà transformé le territoire : la grande sécheresse des années 1970-1980 (déficit pluviométrique de 50 à 60 %) a entraîné l'effondrement du cheptel bovin, une sédentarisation massive et un exode rural durable vers la vallée du fleuve Sénégal et Nouakchott, urbanisée sans planification ni infrastructures d'assainissement adaptées.

La contrainte hydrique constitue le principal défi. La production d'eau (55 000 m³/jour en 2018) couvre à peine plus de la moitié des besoins journaliers (100 000 m³/jour). En 2020, 72 % de la population, principalement en zone urbaine, avaient accès à cette ressource, dans une proportion de moins de 50 litres par jour et par personne. À l'horizon 2050, la demande en eau potable de la ville de Nouakchott est estimée à près de 600 000 m³/j pour une capacité de production qui sera portée, à près de 275 000 m³/jour à fin 2027. L'amélioration des performances d'exploitation de l'opérateur du service public de l'eau reste un défi avec un taux de pertes (physiques et commerciales) estimé à près de 50 % à Nouakchott. La raréfaction de la ressource avive la concurrence entre les usages (agriculture, élevage, consommation urbaine), et usagers (notamment entre les riverains du barrage de Diama et les réfugiés maliens, *cf*. section 1). Dans les régions sahéliennes de l'intérieur et de l'Est, la désertification et les feux de brousse déstabilisent les systèmes pastoraux. Entre 2008 et 2022, ils ont ravagé plus de 2,5 % du territoire dont à peine 16 % est exploitable pour le pâturage. Dans la vallée du fleuve Sénégal et le Hodh el Gharbi, ce sont les crues et inondations qui dominent, ayant déjà causé décès et destruction de plusieurs milliers d'habitations. Enfin, la montée du niveau marin menace les villes côtières : Nouakchott (60 % du bâti sous le niveau de la mer) et Nouadhibou concentrent à elles seules près du tiers de la population, exposant le pays à un risque majeur de submersion.

L'impact macroéconomique transite d'abord par l'agriculture et l'élevage, principaux secteurs non extractifs et premières sources d'emploi (*cf.* section 2), perturbant les cycles de production, les points d'eau et les calendriers de récolte. Le réchauffement des océans modifie également la répartition des stocks de poissons et de crustacés, pesant sur le secteur halieutique. Les chocs climatiques affectent ainsi directement le revenu des ménages, avec des effets d'entraînement sur le reste de l'économie. Ils pèsent aussi sur les finances publiques *via* la baisse des recettes fiscales et les coûts de réponse, renforçant le risque de « spirale dette-climat » et faisant de l'adaptation une condition de la soutenabilité budgétaire à moyen terme.

Comparativement au risque physique, le risque de transition bas-carbone est moindre, mais non négligeable, malgré un profil émissif modéré. Les émissions du pays, en hausse de près de +50 % depuis 1990, ne pèsent que pour 0,02 % du total mondial (2021), en raison notamment de la faible population. Elles proviennent principalement de l'agriculture (65 % en 2022), suivie de l'énergie (33 %), tandis que la foresterie agit comme un puits de carbone, absorbant 7 % des émissions nationales. L'intensité carbone par habitant (3,2 $tCO_2éq$) est inférieure de moitié à la moyenne mondiale (6,6 $tCO_2éq$), mais supérieure à celle des PRITI (2,5 $tCO_2éq$) et parmi les plus élevées des pairs régionaux.

Graphique 12 – Des émissions de gaz à effet de serre largement concentrées dans l'agriculture

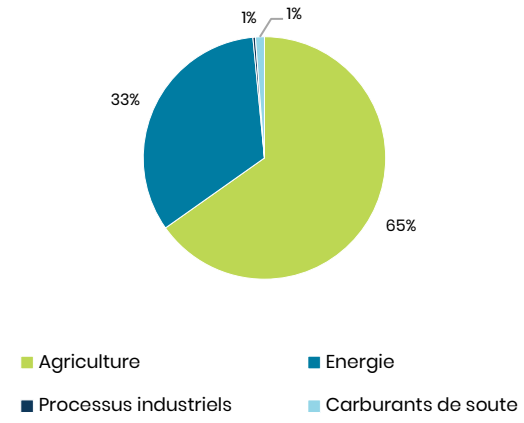

Source : Climate watch, calculs AFD.

Note sur le graphique 12 : Données 2022, exprimées en part du total des émissions de gaz à effet de serre.

Graphique 13 – Une intensité carbone inférieure à la moyenne mondiale, mais parmi les plus élevées à l'échelle régionale

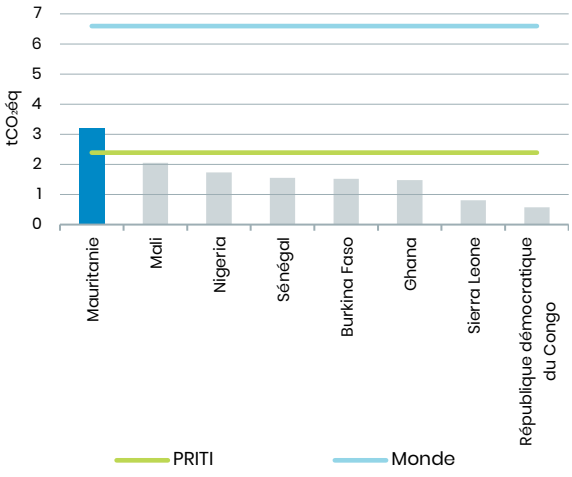

Source : DG EDGAR, calculs AFD.

Le tissu industriel hors extractif du pays est pour l'instant trop peu développé pour qu'un durcissement des contraintes climatiques menace directement sa compétitivité, mais la faible diversification de son économie ne protège pas d'un choc de transition : 53 % des exportations et 23 % des recettes fiscales comme de la production dépendent de secteurs dits « en déclin » (produits pétroliers et certains produits miniers). Le principal facteur d'exposition tient ainsi à la dépendance extractive : l'essor de la production gazière pourrait renforcer à court terme l'ancrage du modèle dans les énergies fossiles, tandis que la valorisation du fer reste exposée aux futures réglementations carbone de ses débouchés, à commencer par le mécanisme d'ajustement aux frontières de l'Union européenne. Ce risque s'accompagne toutefois d'une opportunité : le potentiel solaire et éolien du pays est exceptionnel et ouvre des perspectives dans l'hydrogène vert à l'horizon 2030-2040 (*cf.* section 2). Bien géré, il pourrait transformer une partie de la contrainte de transition en levier de diversification, en abaissant le coût de l'énergie – 1er frein à l'industrialisation – et en insérant progressivement le pays dans les chaînes de valeur bas-carbone.

Une biodiversité restreinte mais préservée, dont l'économie dépend fortement

Le risque physique biodiversité tient moins à l'état de la nature qu'à la dépendance de l'économie à son égard. L'état de conservation est comparativement favorable : pays le plus aride du Sahel, la Mauritanie présente une diversité d'écosystèmes terrestres restreinte mais globalement bien préservée : pertes d'espèces modérées (*Biodiversity Intactness Index* de 88 %), risque d'extinction faible (*Red List Index* de 98 %), et couverture végétale en hausse de +31 % entre 1992 et 2020, tandis que le littoral et les zones humides du fleuve Sénégal abritent une richesse marine et aviaire remarquable (Parc national du Banc d'Arguin, patrimoine mondial de l'UNESCO, plus de 2 millions d'oiseaux migrateurs). Mais la dépendance économique est très élevée : environ 73 % des exportations et près de la moitié des recettes fiscales, des emplois et de la production proviennent d'activités tributaires d'au moins un service écosystémique (dont l'approvisionnement, la purification et la régulation de l'eau), et de la protection contre les inondations.

Le risque de transition biodiversité est également élevé. L'exposition macroéconomique aux activités exerçant des pressions sur la biodiversité est certes modérée et inférieure aux pairs (15 % des recettes fiscales et de l'emploi), mais la conjonction de la croissance démographique, de l'urbanisation et des impératifs de sécurité alimentaire pousse à une surexploitation des ressources naturelles, concentrée dans l'agriculture et l'élevage : défrichements, surpâturage, coupes abusives, agriculture irriguée, auxquels s'ajoutent, dans la vallée du fleuve Sénégal, la perte de fertilité des berges surexploitées, la déforestation liée à l'usage domestique du charbon de bois, l'ensablement des cours d'eau et leur pollution par l'exploitation minière et la pêche illicite. Tout durcissement des politiques de préservation serait donc très coûteux pour l'activité rurale. Les ressources halieutiques – 2e poste d'exportation – concentrent la vulnérabilité la plus importante. Si les accords de pêche conclus avec l'Union européenne, la Chine et la Russie prévoient des quotas destinés à limiter la surexploitation des ressources halieutiques, leurs effets restent ambigus. Ces partenariats favorisent en effet une intensification de l'activité de pêche qui n'aurait peut-être pas atteint une telle ampleur en leur absence. À cela s'ajoute la pêche illégale menée par des flottes étrangères non autorisées, dont les captures industrielles font peser un risque

de surexploitation susceptible de compromettre durablement les stocks. Une dégradation irréversible des écosystèmes marins exposerait le pays à une perte significative de recettes d'exportation à moyen terme.

Des politiques d'atténuation et d'adaptation relativement proactives mais dépendantes des bailleurs, et des politiques de conservation en retrait

Sur le climat, les autorités affichent une stratégie relativement ambitieuse. Pour l'atténuation, la stratégie bas-carbone, structurée par le Pacte national de l'énergie de décembre 2024 vise un objectif de 70 % d'énergies renouvelables dans le mix électrique d'ici 2030 (contre 44 % aujourd'hui), l'accès universel à l'électricité (contre 49 % des ménages raccordés en 2024, *via* l'initiative M300), avec des projets importants en cours (centrale hybride solaire-éolienne de 220 MW, *gas-to-power*). La Facilité pour la résilience et la durabilité du FMI (253 M USD, fin 2023) encadre l'agenda – l'ensemble des mesures de réforme ayant été réalisées lors de la 5e et dernière revue RSF en juin 2026 –, dont la mise en place d'une taxe carbone progressive. Sur l'adaptation climatique, érigée en priorité nationale, le Plan national d'adaptation (2016, renforcé à partir de 2019 avec le Fonds vert pour le climat et le Programme des Nations unies pour l'environnement, qui ont mobilisé 120 M USD) cible l'eau, la résilience agricole et halieutique, la désertification et la santé. Mais la capacité de réponse est contrastée. Sur le volet de la sécurité alimentaire, la mise en place d'un système d'alerte précoce, d'un fonds dédié, ainsi que d'une protection sociale adaptative de type Tekavoul, cofinancée à hauteur de 75 % par l'État, signe d'un engagement budgétaire tangible, a un impact réel. Mais sur le volet catastrophes naturelles, la réponse est nettement plus faible. En effet, la stratégie nationale est en cours de rédaction depuis 2018 sans avoir été adoptée, tandis que le maillage de la sécurité civile reste parcellaire et que la moitié des stations météorologiques seraient hors service, limitant l'évaluation rapide des dégâts. Le financement de l'action climatique, encore largement orienté vers l'atténuation, est fortement tributaire des bailleurs internationaux. Cette dépendance se reflète dans la révision à la baisse des ambitions climatiques de la Contribution déterminée au niveau national (CDN) de 2021 par rapport à celle de 2015 : l'objectif de réduction inconditionnelle des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 a été ramené de 22,3 % à 11 %. Ces réductions s'inscrivent dans une approche gouvernementale plus réaliste, puisqu'elle s'adapte à l'état des finances publiques et de dépendance du pays vis-à-vis de l'aide externe, en baisse.

Sur la biodiversité, les politiques de conservation apparaissent relativement insuffisantes – moins ambitieuses et moins lisibles que l'agenda climatique. Pourtant, le cadre stratégique existe : Stratégie et plan d'action national biodiversité (1999, actualisés sur 2022-2030) pour la gestion halieutique par quotas et l'interdiction du chalutage en deçà de 20 mètres, Plan d'action national pour l'environnement, ou encore Stratégie nationale pour un accès durable à l'eau et à l'assainissement 2030 (pour l'eau). Mais l'exécution reste timide : les aires protégées, lancées dès 1976 (Banc d'Arguin, Diawling), ne couvrent que 1 % du territoire et 11 % des zones importantes pour la biodiversité terrestres – aucune zone d'eau douce n'est protégée –, très en deçà des pairs et de l'objectif de 20 % du territoire d'ici 2030 ; la Grande muraille verte, à laquelle le pays participe depuis 2007, n'est réalisée qu'à 15 % à moins de 5 ans de l'échéance ; et la SNADEA bute sur un conflit d'usages structurel, le fleuve Sénégal

assurant environ 75 % de l'abreuvement d'un cheptel qui partage le plus souvent ses points d'eau avec les usages humains, sur fond d'ouvrages hydrauliques rares et de nappes en voie d'épuisement.

Au total, la Mauritanie présente le profil d'un pays à très forte vulnérabilité physique, aux risques de transition élevés – climatique comme biodiversité – et à fort potentiel bas-carbone, mais dont les ambitions restent en décalage avec les moyens mobilisés.

Graphique 14 – La prédominance des zones arides sur le territoire mauritanien restreint les espaces favorables à la biodiversité

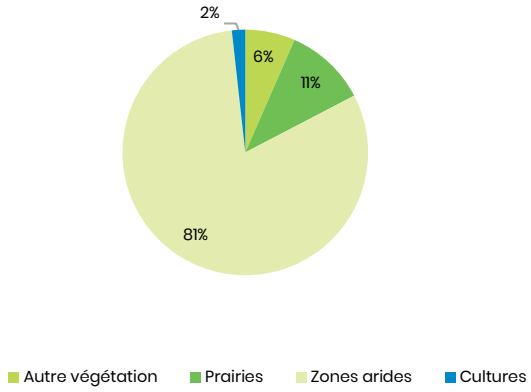

Source : FAO, calculs AFD.

Note sur le graphique 14 : Données 2020, exprimées en % du territoire mauritanien.

Bibliographie

Acloque, Benjamin. 2020. « Les liens serviles en milieu rural : statut des ḥarāṭīn ». *L'Ouest Saharien. Cahiers d'études pluridisciplinaires* 10-11 (1) : 125-44.

African Development Bank Group. 2023. *Mauritania: Country strategy paper 2023–2028*. Abidjan : African Development Bank Group. https://www.afdb.org/en/documents/mauritania-country-strategy-paper-2023-2028.

Agence nationale de la statistique et de l'analyse démographique et économique (ANSADE). 2026. *Annuaire des statistiques du commerce extérieur 2025*. No 27. Mars 2026. Nouakchott : Ministère des Affaires économiques et du Développement, ANSADE. https://ansade.mr/publications/14205.

Ahmedou, Hamdi. 2019. « Mobilisations contre les accaparements fonciers en Mauritanie ». *Revue internationale des études de développement* 238 (2) : 61-88.

Banque centrale de Mauritanie (BCM). 2026. *Cahiers d'études en économie monétaire* April (1). Nouakchott : BCM.

BCM. 2023. *Stratégie nationale d'inclusion financière 2023–2028*. Nouakchott : BCM. https://fintech.bcm.mr/fr/ressources/SNIF/.

Baudais, Virginie et Moulaye El Arby. 2023. *The impact of the Malian security crisis on Mauritania*. S. L. : Plateforme d'Analyse du Suivi et d'Apprentissage au Sahel (PASAS), Minka, AFD, IRD, ICE France. https://pasas-minka.fr/en/resources/download/610.

Choplin, Armelle et Jérôme Lombard. 2008. « Nouadhibou du monde : ville de transit… et après? » *Afrique contemporaine* 228 (4) : 151-70.

Climate Watch. Historical GHG emissions and data (database), World Resources Institute, Washington, D.C., https://www.climatewatchdata.org/ghg-emissions.

Conflits Revue de géopolitique. 2023. « La Mauritanie : exception sécuritaire dans le paysage sahélien ». 01 août 2023. https://www.revueconflits.com/la-mauritanie-exception-securitaire-dans-le-paysage-sahelien/.

Croix–Rouge mauritanienne. 2024. *Évaluation multisectorielle des besoins des personnes déplacées dans le Hodh Ech Chargui*.

Dropstone. 2017. *Étude des dynamiques et enjeux socio–politiques en Mauritanie : régions du Gorgol, du Guidimakha et de l'Assaba*.

EDGAR – Emissions Database for Global Atmospheric Research (database, version 8.0), European Commission et Joint Research Centre. https://edgar.jrc.ec.europa.eu/. https://edgar.jrc.ec.europa.eu/

El Azdi, Ahmed-Amine, Onur Ozlu et Felix Fischer. 2026. "Granular Bank Shocks and Financial Intermediation in a Low-Income Economy." IMF Working Paper 2026 (087). Washington, D.C. : International Monetary Fund. https://doi.org/10.5089/9798229046404.001.

FAOSTAT (statistical database), Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), https://www.fao.org/faostat/en/#home.

GRET. 2020. *Gouvernance foncière et dynamique des conflits dans le projet SAP3C*.

Hamadi, Cheikh Sidati Mohamed, Alioune S. Mzeirigue, Reena Tete, Ali Dieng et Zeinabou Brahim. 2023. *Communities Discriminated on Work and Descent in Mauritania and the Status of Modern Slavery*. Country Report Mauritania. New York : The Inclusivity Project, Global Forum of Communities Discriminated on Work and Descent. https://globalforumcdwd.org/wp-content/uploads/2024/01/EN-MAURITANIA-REPORT-DIGITAL.pdf.

International Federation of Red Cross (IFRC) et Red Crescent Societies. 2024. *DREF operation – Final report: Mauritania flood*. Report No MDRMR014. S. L. : IFRC. https://reliefweb.int/report/mauritania/mauritania-floods-dref-operation-final-report-no-mdrmr014.

International Monetary Fund (IMF). 2024. "Islamic Republic of Mauritania: Staff Report for the 2024 Article IV Consultation, Third Reviews under the Arrangements under the Extended Credit Facility and Extended Fund Facility, and Second Review under the Resilience and Sustainability Facility Arrangement". *IMF Country Report* 2024 (362). Washington, D.C. : IMF. https://doi.org/10.5089/9798400296819.002.

IMF et African Dept. 2026. "Islamic Republic of Mauritania: Requests for an Extended Arrangement Under the Extended Fund Facility and Arrangement Under the Extended Credit Facility, Cancellation of the Current Arrangements Under the Extended Fund Facility and the Extended Credit Facility, and Fifth Review Under the Resilience and Sustainability Facility Arrangement-Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for the Islamic Republic of Mauritania". *IMF Staff Country Reports* 2026 (158). https://doi.org/10.5089/9798229048866.002.

IMF et Middle East and Central Asia Dept. 2026. "Islamic Republic of Mauritania: Fifth Reviews Under the Arrangements Under the Extended Credit Facility and the Extended Fund Facility, Request for a Waiver of Applicability of Performance Criteria, and Fourth Review Under the Arrangement Under the Resilience and Sustainability Facility—Debt Sustainability Analysis". *IMF Staff Country Reports* 2026 (027), Article A002. https://doi.org/10.5089/9798229038805.002.A002.

International Organization for Migration. 2024. *Mobility tracking matrix – Hodh Ech Chargui (Round 5)*.

Laporte, Camille. 2024 (non publié, document interne). *Note sur les vulnérabilités en Mauritanie*. Paris : Agence française de développement.

Lebel, Thierry, Gérémy Panthou et Théo Vischel. 2018. « Au Sahel, pas de retour à la normale après la grande sécheresse ». *The Conversation*, 12 novembre 2018. https://theconversation.com/au-sahel-pas-de-retour-a-la-normale-apres-la-grande-secheresse-106548.

Le Coq, Yvan et Sandrine Vincent. 2011. « Inégalités foncières et agriculture familiale en Mauritanie ». Dans « Les céréales au cœur de la souveraineté alimentaire en Afrique de l'Ouest ». *Grain de Sel* 54-56 : 61-2.

Martinez, Luis. 2019. « Sahel : à chacun ses priorités ». *Alternatives Économiques*, 1 janvier 2019. https://www.alternatives-economiques.fr/sahel-a-chacun-ses-priorites_01-01-2019.

MVI – Preliminary country scores (database), United Nations et Office of the High Representative for the Least Developed Countries, Landlocked Developing Countries and Small Island Developing States, New York, https://www.un.org/ohrlls/content/mvi-preliminary-country-scores.

Ould Cheikh, Awo W. 2020. « Géographie de la liberté : émancipation légale, émancipation foncière et appartenance tribale en Mauritanie ». *L'Ouest Saharien Cahiers d'études pluridisciplinaires* 10-11 (1) : 109-24.

Pitte, Jean-Robert. 1975. « La sécheresse en Mauritanie ». *Annales de Géographie* 84e année (466) : 641-64. https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1975_num_84_466_19828.

Rankings. Country index (data set), University of Notre Dame, Notre Dame Global Adaptation Initiative, Notre Dame, https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/.

République islamique de Mauritanie, Ministère des Affaires économiques et du Développement. 2025. *Budget consolidé d'investissement 2026 : Annexe à la LDF 2026*. Nouakchott.

République islamique de Mauritanie. 2025a. « Loi n° 2025–023 P. R. relative à l'Autorité nationale de lutte contre la corruption ». *Journal officiel de la République islamique de Mauritanie* Juillet (1585) : 651-59. Nouakchott. https://natlex.ilo.org/dyn/natlex2/natlex2/files/download/118757/MRT-118757.pdf.

République islamique de Mauritanie. 2025b. « Loi n° 2025–002 P. R. sur les établissements et sociétés publics ». *Journal officiel de la République islamique de Mauritanie* Février (1575) : 178-203. Nouakchott. https://natlex.ilo.org/dyn/natlex2/natlex2/files/download/117692/MRT-117692.pdf.

République islamique de Mauritanie, Ministère de l'Environnement. 2023. *Communication relative à la campagne nationale de lutte contre les feux de brousse (2023/2024)*. Communication en Conseil des ministres n°38/MEV/2023, Nouakchott. https://www.preventionweb.net/media/98608/download?startDownload=20261116.

République islamique de Mauritanie, Ministère des Finances. 2025. *Rapport économique et financier. Projet de loi de finances de l'année 2026*. Nouakchott. https://finances.gov.mr/sites/default/files/2025-12/RAPPORT%20ECONOMIQUE%202026.pdf.

République islamique de Mauritanie, Ministère des Finances et du Budget, Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique, Direction de la Dette et du portefeuille de l'État. 2025. *Bulletin statistique de la dette publique – T4 2025*, n° 16, Nouakchott. https://finances.gouv.cf/sites/default/files/2026-02/Bulletin_Statistique_du_4e_Trimestre%202025%20RCA.pdf.

République islamique de Mauritanie, Ministère des Finances et DT Global. 2025. *Évaluation de la performance de la gestion des finances publiques de la Mauritanie selon la méthodologie PEFA 2016*, par Nicolas Lokpe, Eugène Mampassi-Nsika et Luis Maximiano. Rapport final FWC SIEA 2018-23098/LOT, Nouakchott. https://finances.gov.mr/sites/default/files/2025-01/PEFA%20MAURITANIE%20RAPPORT%20FINAL%20Version%20d%C3%A9finitive-janvier%202025.pdf.

Santoir, Christian. 1998. « Les naufragés du fleuve : réfugiés mauritaniens dans la vallée du Sénégal ». Dans « Communautés déracinées dans les pays du Sud », sous la direction de Véronique Lassailly-Jacob. *Autrepart* 1998 (5) : 95-119.

Savoye, Bertrand. 2026 (non publié, document interne). *Compte rendu de mission : analyse macroéconomique et dialogue sur les politiques publiques*. Paris : Agence française de développement, Département Afrique.

Secco, Charlotte. 2019. « Guidimakha: gestion des ressources naturelles et enjeux politiques ». *L'Ouest Saharien Cahiers d'études pluridisciplinaires* 9 (1) : 13–33.

World Bank. 2026. *Macro Poverty Outlook for Mauritania: April 2026*. Macro Poverty Outlook (MPO) Washington, D.C. : World Bank Group. http://documents.worldbank.org/curated/en/099818408072628759.

World Bank. 2025. *Mauritania. Beyond Extractives: Unlocking Mauritania's Potential for a Sustained, Inclusive and Resilient Growth*. Country Growth and Jobs n° 206799. Washington, D.C. : The World Bank Group.

World Development Indicators (data set), World Bank, Washington, D.C., https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators.

World Economic Outlook databases (data set), International Monetary Fund, Washington D.C., https://data.imf.org/en/datasets/IMF.RES:WEO.

Liste des sigles et abréviations

AED	Dirham des Émirats arabes unis
ANSADE	Agence nationale de la statistique et de la démographie
APIM	Agence de promotion des investissements en Mauritanie
AQMI	Al-Qaïda au Maghreb islamique
AVD	Analyse de viabilité de la dette
BAfD	Banque africaine de développement
BCM	Banque centrale de Mauritanie
BIT	Bureau international du travail
BPM	Banque populaire de Mauritanie
BTP	Bâtiment et travaux publics
CAR	*Capital Adequacy Ratio* / Ratio de solvabilité bancaire
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CNY	Yuan chinois (renminbi)
DFC	*U.S. International Development Finance Corporation*
DTS	Droits de tirage spéciaux
EUR	Euro
FADES	Fonds arabe pour le développement économique et social
FAO	*Food and Agriculture Organization* / Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEC	Facilité élargie de crédit
FLA	Front de libération de l'Azawad
FMI	Fonds monétaire international
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GNL	Gaz naturel liquéfié
GSIM/JNIM	Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans / *Jama'at Nusrat al–Islam wal–Muslimin*
GTA	*Greater Tortue Ahmeyim*
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HEC	Hodh Ech Chargui
IDE	Investissements directs à l'étranger
IDH	Indice de développement humain

IOM	*International Organization for Migration* / Organisation internationale pour les migrations
KWD	Dinar koweïtien
LCR	*Liquidity Coverage Ratio* / Ratio de couverture des besoins de liquidité
MEDC	Mécanisme élargi de crédit
Md	Milliard
ND-GAIN	Notre Dame Global Adaptation Initiative
PDB	Point de base
PEFA	*Public Expenditure and Financial Accountability* / Évaluation de la gestion des finances publiques
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PRITI	Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure
PRITS	Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure
RNB	Revenu national brut
ROA	*Return on Assets* / Rendement des actifs
ROE	*Return on Equity* / Rendement des fonds propres
SAR	Riyal saoudien
SCAPP	Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée
SMH	Société mauritanienne des hydrocarbures
SNIM	Société nationale industrielle et minière
SOMELEC	Société mauritanienne d'électricité
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
USD	Dollar américain

Liste des graphiques et tableaux

Carte

Carte 1 – La Mauritanie fait face aux réper-cussions de la crise malienne

Graphiques

Graphique 1 – Un revenu par habitant en lente progression, proche de la moyenne des PRITI, mais en décrochage par rapport aux PRITS

Graphique 2 – Un rythme de croissance insuffisant pour soutenir les ambitions de développement du gouvernement

Graphique 3 – Malgré sa dépendance aux matières premières, la croissance demeure résiliente

Graphique 4 – Un secteur extractif au poids dominant dans le PIB, mais à la contribution limitée à la croissance, alors que l'agriculture, contributrice, est peu dynamique

Graphique 5 – Une consolidation budgétaire à l'origine du redressement du solde budgétaire

Graphique 6 – Une dette publique en baisse, dominée par l'endettement externe, et un marché domestique en expansion

Graphique 7 – Le renforcement de la transmission de la politique monétaire s'accompagne de l'amorce d'un cycle de resserrement face au regain inflationniste

Graphique 8 – Un déficit commercial structurel et une dépendance extérieure aux matières premières, source de volatilité élevée

Graphique 9 – Des réserves de change en hausse, à un niveau jugé confortable

Graphique 10 – Une dette publique externe intégralement libellée en devises, dominée par le dinar koweïtien (KWD), suivi du dollar américain (USD)

Graphique 11 – Un endettement extérieur en baisse, concentré sur les créanciers koweïtiens, saoudiens et le FADES

Graphique 12 – Des émissions de gaz à effet de serre largement concentrées dans l'agriculture

Graphique 13 – Une intensité carbone inférieure à la moyenne mondiale, mais parmi les plus élevées à l'échelle régionale

Graphique 14 – La prédominance des zones arides sur le territoire mauritanien restreint les espaces favorables à la biodiversité

Tableaux

Tableau 1 – Une dynamique économique insuffisamment inclusive au regard des indicateurs sociaux

Tableau 2 – Une amélioration budgétaire soutenue par l'ancrage de la politique sur le solde primaire hors secteur extractif

Tableau 3 – Une balance courante dont les variations reflètent avant tout la volatilité de la balance commerciale

Agence française de développement
5, rue Roland Barthes
75012 Paris I France
www.afd.fr

Riches d'un catalogue de plus de 1 500 titres, les Éditions Agence française de développement (AFD) se consacrent à la diffusion des savoirs et des expertises produits par le Groupe AFD sur les enjeux du développement durable. Nos publications de recherche et d'évaluation, élaborées en étroite collaboration avec des partenaires du monde entier, incarnent notre engagement à soutenir et accélérer les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Avertissement
Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de leur(s) auteur(s). Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Agence française de développement ou des institutions partenaires.

Directeur de publication Christophe Lecourtier
Directeur de la rédaction Thomas Melonio
Création graphique MeMo, Juliegilles, D. Cazeils
Conception et réalisation PUB

Date de fin de rédaction : 09/07/26

Crédits et autorisations
Licence Creative Commons
Attribution- Pas de commercialisation- Pas de modification
https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/



Dépôt légal 4e trimestre 2026
ISSN 2116-4363
Imprimé par le service de reprographie de l'AFD

Pour consulter les autres publications des Éditions Agence française de développement :
editions.afd.fr